



2026

FEUILLE DE ROUTE LOCALISÉE: TOGO

La Transition Juste Depuis la Production Animale Industrielle Vers des Systèmes Alimentaires Équitables, Humains et Durables du Togo



Auteur

ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE)

Contributeurs

ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement

ONG Les Amis de la Terre

Direction de la Protection Animale /Direction de la Protection Végétale

ONG NOVOX

ONG APFUD (Association Panafricaine des Femmes Unies pour le Développement au Togo)

HAUQE (Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement)

CGLTE (Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau)

CJE Togo (Centre pour la Justice Environnementale Togo)

ONG AVIP Togo (Association Vie Précieuse)

WILPF Togo (Women's International League for Peace and Freedom)

Ecolotrip

ONG WEP Togo (Women Environmental Programme-Togo)

SECAAR (SERVICE CHRETIEN D'APPUI A L'ANIMATION RURALE)

RENAAT (Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie au Togo)

COFET (Coordination des Organisations Féminines du Togo)

ECO-IMPACT

ITRA (Institut Togolaise de Recherche Agronomique)

AJECC (Association des Jeunes Engagés contre le Changement Climatique)

LCT (Ligue des Consommateurs du Togo)

CTOP (Coordination Togolaise des Organisations Paysannes)

DRE/MERF (Direction de l'Environnement/Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières)

IAAS (International Association of Students in Agricultural and related Sciences)

Table des matières

Résumé exécutif	3
Glossaire	7
Partie I - Contexte	14
1. Introduction	14
2. Arguments pour une transition juste	15
a. Moyens de subsistance	15
b. Droits humains et droits du travail	20
c. Souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire	21
d. Climat	22
e. Biodiversité	22
f. Santé publique	23
g. Bien-être animal	24
Partie II - Transformer le secteur de la production animale industrielle	26
1. Protéger et améliorer les moyens de subsistance	26
2. Garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires	26
3. Le rôle des politiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture	26
4. Le rôle des accords commerciaux	27
5. Le rôle des finances publiques et privées	27
Partie III - Feuille de route pour un système alimentaire équitable, humain et durable	30
1. Notre vision pour un système alimentaire équitable, humain et durable	30
2. Principes pour une transition alimentaire et agricole juste	31
3. Recommandations politiques pour une transition juste	35
Levier 1 : Des politiques pour renforcer la gouvernance du système alimentaire	35
Levier 2 : Des politiques pour adopter des pratiques agroécologiques	36
Levier 3 : Politiques de protection des régimes alimentaires locaux respectueux des limites planétaires et sociales	37
Références	46

Résumé exécutif

La production animale et halieutique occupe une place centrale dans l'alimentation, l'économie et l'environnement, en fournissant des produits essentiels comme la viande, le lait et les œufs, qui contribuent à la sécurité alimentaire des populations. Elle soutient également l'agriculture grâce au fumier, améliore les rendements agricoles et génère des emplois, notamment dans les communautés rurales. Cependant, depuis le 20^{ème} siècle, l'élevage intensif s'est imposé pour répondre à la demande alimentaire mondiale croissante, entraînant des conséquences négatives sur l'environnement, la santé publique et le bien-être animal.

Aujourd'hui, 74 % de la viande mondiale provient de systèmes intensifs où les animaux sont confinés dans des espaces restreints, ce qui soulève des questions éthiques et environnementales. Une transition vers des systèmes alimentaires plus équitables, humains et durables est donc devenue un impératif mondial.

Au Togo, la production animale est un pilier de l'économie rurale, représentant environ 12 à 15 % du PIB agricole et soutenant plus de 40 % de la population rurale. Les principales espèces élevées sont les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les volailles. Malgré une augmentation des effectifs animaux entre 2017 et 2021, le pays reste dépendant des importations pour répondre à la demande locale en protéines. Cette dépendance expose le Togo à des défis économiques et de sécurité alimentaire, notamment face à l'expansion des modèles industriels dominés par des multinationales étrangères. Pour relever ces défis, une transition vers des pratiques durables, humaines et responsables est essentielle, en soutenant les petits producteurs locaux et en valorisant les systèmes traditionnels.

Le secteur laitier au Togo repose principalement sur trois systèmes : traditionnel, traditionnel amélioré et moderne. Le système traditionnel, extensif et majoritaire, produit en moyenne 10 litres de lait par vache par jour, tandis que le système moderne, plus intensif, peut atteindre jusqu'à 500 litres par jour. Cependant, la consommation de lait reste très faible, avec seulement 1 litre par habitant par an, bien en deçà des recommandations internationales. Cela souligne la nécessité de renforcer la production laitière de manière durable et de promouvoir des alternatives végétales pour combler le déficit en protéines.

Dans le secteur halieutique, la pêche artisanale domine, représentant 70 à 80 % de la production nationale. Cependant, la production a diminué ces dernières années en raison de la surexploitation des ressources et des changements climatiques. La pêche industrielle reste marginale, et la pisciculture, bien qu'en croissance, pose des défis environnementaux. Le Togo dépend largement des importations de poissons pour satisfaire la demande locale, ce qui accentue les risques pour la sécurité alimentaire.

Les défis auxquels fait face la production animale au Togo sont multiples : maladies animales, changements climatiques, raréfaction des pâturages et concurrence des modèles industriels. Pour y répondre, une transition bien pensée est nécessaire, intégrant des pratiques modernes adaptées au contexte local, tout en préservant les savoir-faire traditionnels. Cette transition doit également prendre en compte les dimensions socio-économiques, environnementales et sanitaires, en s'appuyant sur des politiques publiques et des initiatives privées pour soutenir les petits producteurs et promouvoir des systèmes alimentaires durables.

Le secteur de la production animale et halieutique au Togo joue un rôle crucial dans l'économie et la société, mais il est confronté à des défis majeurs en matière de droits humains, de conditions de travail, de sécurité alimentaire, de climat, de biodiversité, de santé publique et de bien-être animal. Environ 55 % des emplois dans le secteur de la pêche sont occupés par des femmes, principalement impliquées dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques, ce qui souligne l'importance de ce secteur pour l'autonomisation économique des femmes. Cependant, les travailleurs de la production animale et halieutique font face à des conditions de travail difficiles, exposés à des risques sanitaires, à des agents pathogènes et à des conditions climatiques extrêmes. Des cas d'anthrax ont été signalés, liés à la consommation de viande provenant d'animaux malades, mettant en lumière les lacunes en matière de régulation et de sécurité sanitaire. Pour garantir des pratiques durables et respectueuses des droits humains et du travail, une réforme

des conditions de travail et une meilleure régulation du secteur sont nécessaires.

Sur le plan de la souveraineté et de la sécurité alimentaire, le Togo dispose d'un sol fertile qui favorise une agriculture diversifiée, avec des cultures comme le maïs, le manioc, l'igname, le coton et l'huile de palme, qui contribuent significativement à l'économie nationale. Le maïs, par exemple, génère un revenu net moyen de 223 000 francs CFA par hectare et est produit par près de 1,5 million d'agriculteurs. Cependant, les impacts de la Covid-19 ont exacerbé les difficultés du secteur agricole, entraînant une réduction des superficies cultivées, une baisse des rendements et une insécurité alimentaire modérée ou sévère pour 25 % des ménages.

Ces défis sont aggravés par des facteurs structurels tels que la faible productivité, les chocs climatiques et la pauvreté rurale, nécessitant des interventions urgentes pour renforcer la résilience des communautés agricoles.

Les changements climatiques constituent une menace majeure pour le Togo, avec des impacts visibles tels que les inondations, la sécheresse, l'érosion des sols et la perturbation des saisons agricoles. Le secteur agricole, qui représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre, est particulièrement vulnérable, avec un indice de vulnérabilité qui devrait augmenter d'ici 2050. Les émissions de méthane et de protoxyde d'azote provenant de l'agriculture et de l'élevage ont considérablement augmenté depuis 1995, contribuant au dérèglement climatique. Pour inverser cette tendance, le Togo a ratifié des accords internationaux comme l'Accord de Paris et promeut des pratiques agricoles durables, telles que l'agroécologie, afin de renforcer la résilience des communautés et de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

La biodiversité du Togo, bien que riche, est menacée par la déforestation, l'exploitation illégale des ressources forestières et l'expansion des terres agricoles. La couverture forestière, qui s'élève à 24,24 %, est en déclin en raison de pratiques non durables comme l'agriculture itinérante sur brûlis et l'abattage anarchique d'arbres pour le charbon de bois. Ces activités entraînent la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité et la pollution des sols, de l'eau et de l'air. Pour lutter contre ces menaces, le Togo a adopté des stratégies nationales de conservation de la biodiversité, conformément à la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), et encourage la participation des communautés locales à la protection des écosystèmes.

En matière de santé publique, l'utilisation excessive d'antibiotiques dans l'élevage industriel pose des risques majeurs, notamment l'antibiorésistance, qui est considérée comme l'une des dix principales menaces pour la santé publique mondiale. Au Togo, des résidus d'antibiotiques ont été détectés dans 21,6 % des échantillons de lait analysés, soulignant les dangers pour la santé humaine et l'environnement. La commercialisation de médicaments vétérinaires, souvent importés d'Europe ou provenant de circuits illégaux, aggrave ces risques. Une régulation plus stricte et une sensibilisation accrue sont nécessaires pour limiter l'usage inapproprié des antibiotiques et prévenir les risques sanitaires.

Enfin, le bien-être animal est un enjeu crucial dans la production animale. Les cinq libertés fondamentales, définies par l'Organisation mondiale de la santé animale, doivent guider les pratiques d'élevage pour garantir que les animaux soient exempts de faim, de peur, de stress, de douleur et de maladie, tout en ayant la possibilité d'exprimer leurs comportements naturels. Cependant, dans les systèmes industriels, le bien-être animal est souvent compromis, ce qui soulève des questions éthiques et sanitaires. Une transition vers des pratiques d'élevage plus respectueuses du bien-être animal est essentielle pour répondre aux attentes de la société et garantir une production durable.

Le Togo doit relever des défis complexes pour transformer son secteur agricole et halieutique en un système plus durable, équitable et respectueux des droits humains, de l'environnement et du bien-être animal. Cela nécessite une approche intégrée, combinant des politiques publiques robustes, des pratiques agricoles durables et une collaboration étroite avec les communautés locales pour assurer la sécurité alimentaire, protéger la biodiversité et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

La feuille de route pour un système alimentaire équitable, humain et durable au Togo repose sur une vision globale qui intègre la protection des droits humains, la préservation de l'environnement, le bien-être animal et la souveraineté alimentaire. Ce système vise à réduire la dépendance aux protéines animales industrialisées au profit de régimes alimentaires diversifiés et riches en végétaux, tout en soutenant les petits producteurs, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales. Les pratiques agroécologiques et les normes rigoureuses de bien-être animal sont au cœur de cette transition, qui cherche à réorienter le pouvoir des multinationales de la viande, des produits laitiers et de la mer vers des modèles coopératifs dirigés par les travailleurs et les communautés locales. Cette transformation doit également rejeter les fausses solutions comme l'agriculture du carbone ou l'intensification durable, qui perpétuent les dommages environnementaux et sociaux.

Pour atteindre cet objectif, trois leviers de changement sont essentiels : renforcer la gouvernance du système alimentaire et la protection des régimes alimentaires, promouvoir les pratiques agroécologiques et impliquer toutes les parties prenantes dans un processus inclusif et démocratique. Le renforcement de la gouvernance passe par la protection des petits producteurs contre l'expansion des multinationales, la promotion des protéines végétales et la valorisation des systèmes alimentaires traditionnels à travers la protection des régimes alimentaires traditionnels contre le processus de l'occidentalisation et à combler le déficit en protéines par des sources de protéines végétales et animales issues de systèmes équitables, humains et agroécologiques en soutenant les petits producteurs pour adopter ces pratiques. Les politiques publiques doivent soutenir l'agroécologie, financer la production d'intrants organiques, renforcer la sécurité foncière et adapter l'agriculture aux changements climatiques. Ces mesures doivent être mises en œuvre en collaboration avec les communautés locales, les petits fermiers, les éleveurs pastoraux, les pêcheurs artisanaux et les femmes, qui jouent un rôle central dans la production alimentaire.

Une transition juste doit être guidée par des principes d'équité sociale, de justice climatique et de respect des droits humains. Elle doit protéger les moyens de subsistance des travailleurs agricoles, promouvoir l'égalité de genre, et garantir la souveraineté alimentaire en permettant aux petits producteurs de décider ce qu'ils cultivent et comment ils le cultivent. Les politiques doivent également prioriser l'agroécologie et les régimes alimentaires respectueux des limites planétaires, tout en améliorant les normes de bien-être animal. Pour réussir, cette transition doit impliquer toutes les parties prenantes, des petits producteurs aux consommateurs, en passant par les chercheurs, les régulateurs et les investisseurs, dans un processus participatif et transparent.

Les recommandations politiques pour une transition juste incluent la réorientation des subventions publiques vers des pratiques agroécologiques et la fin du financement des fausses solutions comme les biodigesteurs ou les compensations carbone. Les banques multilatérales de développement doivent cesser d'investir dans l'élevage industriel et s'aligner sur les accords internationaux comme l'Accord de Paris. Les gouvernements doivent également tenir les entreprises responsables des dommages environnementaux et sociaux qu'elles causent, en renforçant les régulations et en finançant les agences chargées de faire respecter les lois sur l'environnement, le bien-être animal et les droits des travailleurs. Enfin, un groupe de travail au sein de l'Assemblée Nationale togolaise pourrait être créé pour superviser l'application de ces régulations et garantir une transition équitable et durable.

Ce livre blanc propose une feuille de route pour accompagner le Togo dans sa transition vers des systèmes de production animale plus équitables, humains et durables. En s'appuyant sur des données locales et des analyses approfondies, il vise à éclairer les décideurs et les acteurs du secteur sur les stratégies nécessaires pour répondre à la demande croissante en protéines tout en protégeant les ressources naturelles et les générations futures. Cette approche systémique, qui évite les compromis et renforce les synergies, permettra au Togo de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés rurales et en renforçant la sécurité alimentaire.

Cette feuille de route propose un cadre global pour transformer le système alimentaire togolais en un

modèle résilient, équitable et durable. Elle met l'accent sur la protection des droits humains, la promotion de l'agroécologie et du bien-être animal, la justice climatique et l'inclusion des communautés locales dans les processus décisionnels. En s'appuyant sur des politiques publiques robustes, des investissements responsables et une gouvernance inclusive, le Togo peut relever les défis de la sécurité alimentaire, de la préservation de l'environnement et du bien-être animal, tout en soutenant les moyens de subsistance des petits producteurs et des travailleurs agricoles.



Glossaire

Accaparement des terres : acquisition de grandes étendues de terres par des entreprises ou des investisseurs, souvent au détriment des communautés locales.

Accord de Paris : il s'agit d'un traité international adopté en décembre 2015 lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il vise à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels. Pour y parvenir, les pays signataires se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer leur résilience face aux impacts des changements climatiques. Le Togo a ratifié l'Accord de Paris le 1^{er} juin 2017 et s'est engagé à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques notamment tout en répondant à ses priorités de développement.

Agriculteurs et travailleurs de l'élevage industriel : fait référence aux agriculteurs et aux travailleurs pris dans le modèle de l'élevage industriel.

Agriculture urbaine : elle désigne l'ensemble des activités agricoles pratiquées dans les zones urbaines ou à leur périphérie. Elle inclut la culture de plantes, l'élevage d'animaux, ainsi que la production et la distribution de produits alimentaires et non alimentaires. Ces activités utilisent principalement les ressources disponibles localement (eau, déchets organiques, espace limité) et visent à fournir des produits aux populations urbaines. Elle se réalise sur des espaces privés (jardins, balcons, toits) ou publics (jardins communautaires, espaces vacants) et englobe aussi bien des productions vivrières que commerciales. Au-delà de la production alimentaire, elle contribue à la biodiversité, à la création de liens sociaux et à l'éducation sur les enjeux environnementaux et alimentaires.

Agroécologie : définition de la Via Campesina¹ : il s'agit d'un mode de vie qui soutient les systèmes nourissants pour la vie et s'oppose aux systèmes aliénants pour la vie. Il travaille en collaboration avec la nature et non contre elle, en valorisant les synergies entre les êtres vivants et en donnant la priorité aux savoirs traditionnels des paysans et aux processus d'apprentissage participatifs, transgénérationnels et fondés sur l'expérience. Les principes agroécologiques reposent sur des économies solidaires, circulaires et régionales qui s'inscrivent dans des limites écologiques et qui sont réellement bénéfiques pour les communautés. Ils donnent la priorité aux droits des petits producteurs de denrées alimentaires et forment un mouvement en faveur de l'égalité et de la justice sociale pour tous les peuples du monde.

Aliments à base de plante² : ces aliments sont généralement classés comme suit : fruits, légumes, légumineuses, céréales, noix et graines ; ainsi que leurs produits transformés dérivés tels que le pain, les pâtes, les céréales du petit-déjeuner, les légumes et légumineuses cuits et fermentés, les purées de fruits, les jus et les confitures ; et leurs ingrédients dérivés tels que les huiles oléagineuses, les sucres et certaines herbes et épices.

Autosuffisance alimentaire : c'est un concept qui désigne la capacité d'un pays, d'une région ou d'une communauté à produire suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins alimentaires de sa population sans dépendre des importations.

Bien-être animal : État de l'animal qui se sent bien et qui est capable de s'adapter à son environnement, en tenant compte de ses besoins physiologiques et comportementaux.

Biodiversité : la biodiversité, ou diversité biologique, désigne l'ensemble des formes de vie sur Terre, incluant la variabilité des gènes, des espèces et des écosystèmes. Au Togo, elle englobe la richesse des écosystèmes naturels (forêts, savanes, zones humides, etc.), la diversité des espèces animales et végétales (y compris les espèces endémiques et menacées), ainsi que les interactions complexes entre ces éléments.

Chaînes de valeur : les chaînes de valeur désignent l'ensemble des activités interdépendantes et des acteurs impliqués dans la production, la transformation, la commercialisation et la distribution d'un produit

ou d'un service, depuis la conception jusqu'à la livraison au consommateur final. Elles englobent les étapes successives qui ajoutent de la valeur à un produit ou à un service, tout en tenant compte des interactions entre les différents acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, etc.) et des infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. Les chaînes de valeur agricole, par exemple, incluent les petits producteurs ruraux, les coopératives, les transformateurs locaux, les commerçants et les marchés régionaux ou internationaux.

Changements climatiques : ils désignent une modification durable et significative des paramètres statistiques du climat à l'échelle mondiale ou régionale, sur une période allant de plusieurs décennies à des millions d'années. Ces changements peuvent se manifester par des variations de température, des précipitations, des vents, ou d'autres indicateurs climatiques. Ils sont principalement attribués à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, résultant des activités humaines telles que la combustion des énergies fossiles, la déforestation, l'agriculture intensive et l'industrialisation.

Communautés locales : les communautés locales désignent des groupes de personnes vivant dans une zone géographique spécifique, unies par des liens sociaux, culturels, économiques ou historiques. Au Togo, ces communautés sont souvent organisées autour de villages, quartiers ou districts, et sont caractérisées par une forte cohésion sociale et une gestion collective des ressources. Elles jouent un rôle central dans la préservation des traditions, la gestion des terres, et la résolution des conflits locaux.

Déforestation : c'est la réduction permanente ou la destruction totale des surfaces forestières, généralement due à des activités humaines, mais pouvant également résulter de phénomènes naturels. Elle se caractérise par la conversion des terres forestières en d'autres utilisations, telles que l'agriculture, l'urbanisation, l'exploitation minière, ou encore l'expansion des infrastructures. La déforestation entraîne la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la perturbation des cycles hydrologiques et une contribution significative au changement climatique en raison de la libération du carbone stocké dans les arbres.

Droits du travail : ils font référence à l'ensemble des normes juridiques, conventions collectives et pratiques qui régissent les relations entre employeurs et travailleurs. Ces droits visent à protéger les intérêts des travailleurs, à garantir des conditions de travail équitables et à promouvoir la justice sociale dans le milieu professionnel. Au Togo, les droits du travail sont encadrés par le Code du travail togolais, ainsi que par les conventions internationales ratifiées par le pays, notamment celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Droits humains : les droits humains, également appelés droits de l'homme, sont un ensemble de principes universels qui reconnaissent et protègent la dignité, la liberté et l'égalité de tous les êtres humains. Au Togo, ces droits sont garantis par la Constitution togolaise et les traités internationaux ratifiés par le pays, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ils incluent des droits civils et politiques (comme le droit à la vie, à la liberté d'expression et à la participation politique) ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels (comme le droit à l'éducation, à la santé et à un travail décent).

Élevage intensif : l'élevage intensif est un système de production animale caractérisé par une concentration élevée d'animaux dans un espace réduit, avec pour objectif de maximiser la productivité et les rendements. Ce système repose sur l'utilisation d'aliments industriels, de technologies modernes pour accélérer la croissance des animaux et augmenter la production de viande, de lait ou d'œufs.

Élevage traditionnel : système où les animaux sont élevés en petits nombres, souvent en liberté ou semi-liberté, avec des méthodes ancestrales et une faible utilisation d'intrants extérieurs. L'élevage traditionnel au Togo est une pratique ancestrale qui repose sur des méthodes extensives et souvent familiales. Il est principalement pratiqué dans les zones rurales et implique des races locales d'animaux (bovins, ovins, caprins, volailles) adaptées aux conditions climatiques et aux ressources disponibles. Les animaux sont généralement élevés en plein air ou dans des enclos rudimentaires, avec une alimentation basée sur les pâturages naturels, les résidus de récoltes et les sous-produits agricoles. Ce système est peu coûteux et s'intègre bien dans les économies rurales, mais il est souvent limité par des défis tels que les maladies animales, le manque d'accès aux soins vétérinaires et les effets du changement climatique.

Érosion des terres : l'érosion des terres est un processus naturel ou anthropique (causé par l'homme) qui

entraîne la dégradation et la perte de la couche superficielle du sol, riche en nutriments, sous l'effet de l'eau, du vent ou des activités humaines. Au Togo, ce phénomène est particulièrement préoccupant en raison de la déforestation, des pratiques agricoles non durables (comme la culture sur brûlis) et des pluies torrentielles qui accentuent le ruissellement.

Fumier : c'est un engrais organique naturel obtenu à partir des déjections animales (bovins, ovins, caprins, volailles, etc.), souvent mélangées à de la litière (paille, herbe). Il est largement utilisé au Togo pour enrichir les sols en nutriments essentiels (azote, phosphore, potassium) et améliorer leur structure.

Intoxications : c'est l'ensemble de troubles physiques ou mentaux résultant de l'ingestion, de l'inhalation ou du contact avec des substances toxiques (ex : pesticides, résidus d'antibiotiques). Au Togo, les intoxications sont souvent liées à des contextes spécifiques, tels que l'utilisation inappropriée de pesticides en agriculture, la consommation d'aliments contaminés ou l'exposition à des produits chimiques industriels. Les populations rurales sont particulièrement vulnérables en raison du manque d'information et de moyens de protection adéquats.

Intrants : les intrants désignent les ressources ou les éléments nécessaires à la production agricole, industrielle ou artisanale. Ils englobent les matières premières, les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, les équipements, ainsi que tout autre matériel ou substance utilisé pour optimiser les processus de production.

Investissement privé : ce terme désigne l'argent investi par des acteurs privés, tels que les sociétés transnationales, les banques d'investissement, les sociétés de capital-investissement et d'autres entités motivées par le profit, plutôt que par des institutions publiques gouvernées démocratiquement, des coopératives locales, des collectifs tribaux ou d'autres initiatives centrées sur la communauté.

Justice climatique : la justice climatique désigne un principe éthique et politique qui vise à garantir une répartition équitable des responsabilités, des impacts et des solutions liées aux changements climatiques, en tenant compte des inégalités sociales, économiques et historiques. Elle met l'accent sur la nécessité de protéger les populations les plus vulnérables, souvent les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, mais les plus affectées par les conséquences du dérèglement climatique. Elle appelle à des actions concertées pour renforcer la résilience des communautés rurales et urbaines, promouvoir des politiques climatiques inclusives et garantir l'accès aux financements internationaux pour l'adaptation et l'atténuation. Elle souligne également l'importance de l'équité intergénérationnelle, en veillant à ce que les générations futures ne soient pas pénalisées par les décisions prises aujourd'hui.

Les protéines alternatives soulèvent de nombreuses inquiétudes sur les dimensions sociales et en matière de santé publique dans le cadre d'une transition juste, car le secteur est fortement lié au système de l'agriculture industrielle. Étant donné que le secteur continue à évoluer, les protéines alternatives sont abordées dans ce document comme un outil potentiel à court terme pour aider à réduire la consommation de produits d'origine animale dans les pays les plus consommateurs, à condition que certaines conditions soient remplies pour garantir l'équité et la justice. Elles ne sont pas considérées comme la finalité de la transition.

Moyens de subsistance : les moyens de subsistance désignent les ressources, les capacités, les activités et les stratégies qu'un individu, une famille ou une communauté utilise pour assurer sa survie et son bien-être économique et social. Ces moyens incluent l'accès à la nourriture, à l'eau, au logement, à l'éducation, aux soins de santé, ainsi qu'aux opportunités économiques telles que l'emploi, l'agriculture, l'élevage, le commerce ou d'autres sources de revenus.

Objectifs de Développement Durable (ODD) : ils sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Chaque objectif est assorti de cibles spécifiques à atteindre d'ici 2030. Les ODD couvrent des domaines variés tels que l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, l'accès à l'eau potable, l'énergie propre, la croissance économique durable, la réduction des inégalités et la lutte contre les changements climatiques. Au Togo, les ODD sont intégrés dans les politiques nationales de développement

et le pays s'efforce de relever des défis spécifiques tels que l'accès à l'éducation de qualité, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des infrastructures sanitaires, la promotion de l'agriculture durable et la gestion des ressources naturelles. Le Togo met également l'accent sur des initiatives locales pour atteindre ces objectifs, en tenant compte de ses réalités socio-économiques et environnementales.

Pastoralisme : le pastoralisme est un système d'élevage extensif basé sur la mobilité des troupeaux, principalement composés de bovins, ovins, caprins et camelins, en quête de pâturages et de points d'eau. Cette pratique est adaptée aux environnements souvent arides ou semi-arides, où les ressources naturelles sont limitées et saisonnières.

Pays à forte consommation de viande et de produits laitiers : il s'agit des pays dont la consommation annuelle par habitant est supérieure à l'apport qui est recommandé par la Commission Lancet de l'EAT pour respecter le régime alimentaire de santé planétaire. La consommation par habitant ne devrait pas dépasser 98 grammes de viande rouge (porc, bœuf ou agneau), 203 grammes de volaille et 196 grammes de poisson par semaine, soit respectivement 5,1 kg, 10,5 kg et 10,2 kg par an³.

Pêche artisanale : elle désigne une activité de capture des ressources aquatiques (poissons, crustacés, mollusques, etc.) pratiquée à petite échelle, généralement à l'aide d'embarcations traditionnelles ou de petite taille (pirogues, barques) et d'équipements simples (filets, lignes, nasses, etc.). Elle est principalement menée par des pêcheurs indépendants ou des communautés locales, souvent dans un cadre familial ou communautaire.

Pêche industrielle : c'est une activité de capture des ressources halieutiques à grande échelle, utilisant des navires équipés de technologies avancées et des techniques de pêche intensives. Elle se distingue de la pêche artisanale par son caractère commercial, sa capacité de production élevée et son impact significatif sur les écosystèmes marins.

Pêcheurs artisanaux : de même que pour les petits fermiers, la définition peut varier d'un pays à l'autre, mais dans le cadre de ce document, il s'agit de producteurs qui pêchent à une échelle limitée, sans lien avec les multinationales de l'agro-industrie. Ces personnes ne sont pas obligatoirement propriétaires de leur bateau, ont souvent recours à la main-d'œuvre familiale et conservent une partie des produits de la mer qu'elles pêchent pour la consommation de leur foyer.

Petits agriculteurs ou petits fermiers : la définition de petits agriculteurs ou petits fermiers, parfois appelés agriculteurs à petite échelle, peut varier d'un pays à l'autre en ce qui concerne la taille exacte de l'exploitation. Dans le cadre de ce document, elle désigne les producteurs qui pratiquent l'agriculture à petite échelle, les éleveurs pastoraux, les protecteurs des forêts qui cultivent ou administrent des surfaces restreintes, allant de moins d'un hectare à 10 hectares, sans lien avec les multinationales de l'agro-industrie. Ces personnes ne sont pas obligatoirement propriétaires des terres qu'elles travaillent, elles ont souvent recours à la main-d'œuvre familiale et conservent une partie des aliments qu'elles produisent pour la consommation de leur foyer.

PIB (Produit Intérieur Brut) : c'est un indicateur économique qui mesure la richesse créée par l'ensemble des agents économiques résidant sur le territoire d'un pays, y compris les entreprises étrangères, au cours d'une période donnée (généralement un an). Il représente la valeur totale de tous les biens et services produits à l'intérieur des frontières d'un pays, quelle que soit la nationalité des producteurs.

Pisciculture industrielle : la pisciculture peut être extensive, semi-intensive ou intensive, en fonction du niveau d'intrants et du rendement par zone d'élevage ainsi que de la densité de peuplement. L'aquaculture intensive fait référence aux fermes piscicoles qui dépendent principalement de la farine et de l'huile de poisson pour le processus de croissance, tandis que l'aquaculture extensive permet au cheptel de se développer par lui-même, à partir de sources et de conditions alimentaires naturelles (par exemple, l'ostréiculture).

Pollution : elle désigne l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances, d'énergie ou

de déchets dans l'environnement, entraînant des effets néfastes sur les écosystèmes, la santé humaine et la qualité des ressources naturelles.

Population marginalisée : les populations marginalisées sont définies comme des groupes et des communautés confrontées à la discrimination et à l'exclusion (sociale, politique et économique) en raison de rapports de pouvoir inégaux dans les domaines économique, politique, social et culturel⁴. Les populations marginalisées comprennent, entre autres, les femmes, les personnes de couleur et les Peuples Autochtones.

Production animale : elle désigne l'ensemble des activités liées à l'élevage des animaux dans le but de produire des biens et services utiles à l'homme, tels que la viande, le lait, les œufs, le cuir, la laine, et d'autres sous-produits. Elle englobe également la gestion des ressources animales pour des fins de traction, de reproduction, et de contribution à la fertilisation des sols. Au Togo, la production animale joue un rôle crucial dans l'économie rurale, contribuant à la sécurité alimentaire, à la génération de revenus, et à la création d'emplois, notamment dans les zones rurales où l'agriculture et l'élevage sont souvent pratiqués de manière intégrée.

Production animale industrielle : désigne la production industrielle issue de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

Production animale non durable : désigne toute méthode d'agriculture animale qui cause des dommages continus ou croissants à l'environnement, et ce à tous les stades de la production, que ce soit au niveau de l'exploitation ou à grande échelle. Ces incidences négatives incluent, de façon non-exhaustive : la destruction d'habitats, la désertification, l'eutrophisation, la pénurie d'eau, la perte de biodiversité et les émissions excessives de gaz à effet de serre. Ces dommages ont généralement des effets à long terme sur les écosystèmes et la production agricole. L'exploitation et les autres préjudices subis par les animaux, les travailleurs, les femmes et les communautés définissent également la production non durable, car la durabilité ne peut être atteinte que par des pratiques qui protègent les animaux, les personnes et la planète.

Protéines à base de plantes : ce sont des protéines dérivées de sources végétales telles que les légumineuses (haricots, lentilles, pois), les céréales (riz, maïs, mil), les oléagineux (arachides, noix) et les graines (sésame, tournesol). Au Togo, où l'agriculture joue un rôle central dans l'économie et l'alimentation, ces protéines constituent une alternative importante aux protéines animales, contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment dans les régions où l'accès à la viande ou au poisson est limité. Elles sont également valorisées pour leur impact environnemental réduit par rapport aux protéines animales.

Protéines alternatives : il s'agit de protéines transformées issues de plantes, de cultures ou de fermentations⁵. Ces aliments innovants sont conçus pour avoir le même goût ou être meilleurs que les produits animaux conventionnels et apporter une valeur nutritionnelle similaire, pour un coût identique ou inférieur. Ce terme recouvre une grande variété de produits émergents, dont certains utilisent des technologies nouvelles qui ne sont pas encore réglementées et dont beaucoup reposent actuellement sur la monoculture⁶.

Protéines équitables, sans cruauté et durables : cela désigne les protéines alternatives et animales produites dans des conditions qui protègent les droits humains, l'environnement et les animaux, tout en garantissant que la souveraineté alimentaire permet d'assurer la sécurité alimentaire, et que les travailleurs du secteur alimentaire, les petits fermiers et les pêcheurs artisanaux vivent avec dignité et jouissent de moyens de subsistance décents. Dans ce cadre, les protéines animales proviennent de systèmes hautement respectueux du bien-être, qui répondent aux besoins physiques, environnementaux et comportementaux des animaux d'élevage, utilisent les ressources de manière durable et dont les bénéfices se répercutent sur l'ensemble de la chaîne de valeur et bénéficient aux communautés locales.

Régimes alimentaires respectueux des limites écologiques et sociales : il s'agit de régimes alimentaires équilibrés ayant un faible impact sur l'environnement et contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la santé des générations actuelles et futures. Les régimes alimentaires qui tiennent compte

des limites planétaires et sociales protègent et respectent le bien-être des animaux, la biodiversité et les écosystèmes. Ils sont culturellement acceptables, accessibles, économiquement équitables et abordables, nutritionnellement adéquats, sûrs et sains, et optimisent les ressources naturelles et humaines. Les régimes alimentaires respectueux des limites écologiques et sociales donnent la priorité aux aliments d'origine végétale tels que les céréales complètes, les fruits, les légumes, les fruits à coque et les légumineuses. La viande et les produits laitiers font toujours partie de l'alimentation, mais occupent une place plus modeste que les aliments d'origine végétale.

Résilience : c'est la capacité d'un individu, d'une communauté, d'un système ou d'une organisation à s'adapter, à absorber les chocs, à se relever et à se transformer face à des perturbations, des crises ou des stress chroniques, tout en préservant ou en améliorant ses fonctions essentielles et son bien-être. Dans le contexte du Togo, la résilience prend en compte les réalités socio-économiques, environnementales et politiques du pays. Elle inclut la capacité à faire face aux défis tels que les changements climatiques (sécheresses, inondations), l'insécurité alimentaire, les inégalités sociales, les crises économiques et les pressions démographiques. Elle met l'accent sur le renforcement des systèmes locaux, la promotion de l'agroécologie, l'autonomisation des communautés rurales, la gestion durable des ressources naturelles et la mise en place de mécanismes de solidarité et de coopération pour favoriser une reconstruction durable après les crises.

Résistance aux antibiotiques : elle désigne la capacité d'un micro-organisme (bactérie, virus, champignon ou parasite) à résister aux effets des médicaments antibiotiques conçus pour le neutraliser ou le tuer. Cette résistance survient lorsque les micro-organismes développent des mécanismes de défense, soit par mutation génétique, soit par acquisition de gènes de résistance provenant d'autres micro-organismes. En conséquence, les antibiotiques deviennent moins efficaces, voire inefficaces, rendant les infections plus difficiles à traiter et augmentant les risques de complications, de propagation des maladies et de mortalité.

Ressources halieutiques : elles désignent l'ensemble des organismes aquatiques, animaux et végétaux, exploités ou exploitables par l'homme pour sa consommation ou à des fins économiques. Ces ressources incluent les poissons, les crustacés, les mollusques, les algues et autres organismes vivants dans les milieux aquatiques, qu'ils soient marins, saumâtres ou d'eau douce. Dans le contexte du Togo, les ressources halieutiques jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire, l'économie locale et l'emploi, notamment pour les communautés côtières et riveraines. Le Togo, avec son littoral sur le golfe de Guinée et ses plans d'eau intérieurs (comme le lac Togo, la lagune de Bè et le fleuve Mono), dispose d'une diversité de ressources halieutiques qui contribuent à l'alimentation de base et aux revenus des populations.

Sécurité alimentaire : la sécurité alimentaire est une situation dans laquelle toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui répond à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences culturelles pour mener une vie active et saine. Au Togo, la sécurité alimentaire est influencée par plusieurs facteurs, notamment la disponibilité des aliments (production locale, importations), l'accès économique et physique à la nourriture, la stabilité des approvisionnements face aux chocs climatiques, économiques ou politiques, et l'utilisation adéquate des aliments en termes de qualité nutritionnelle et d'hygiène.

Services écosystémiques : ils désignent les avantages que les humains retirent des écosystèmes, qu'ils soient naturels ou aménagés. Ces services sont essentiels au bien-être humain, à la survie des espèces et au maintien des équilibres écologiques.

Souveraineté alimentaire : c'est le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies agricoles et alimentaires, en fonction de leurs réalités culturelles, sociales, économiques et environnementales. Elle vise à garantir l'accès à une alimentation saine, nutritive et durable pour tous, en priorisant la production locale et les circuits courts.

Surexploitation des ressources halieutiques : elle désigne la situation dans laquelle les stocks de poissons et autres organismes aquatiques sont prélevés à un rythme supérieur à leur capacité de renouvellement naturel. Ce phénomène entraîne une diminution significative, voire une disparition, des populations de poissons, perturbant ainsi les écosystèmes marins et côtiers.

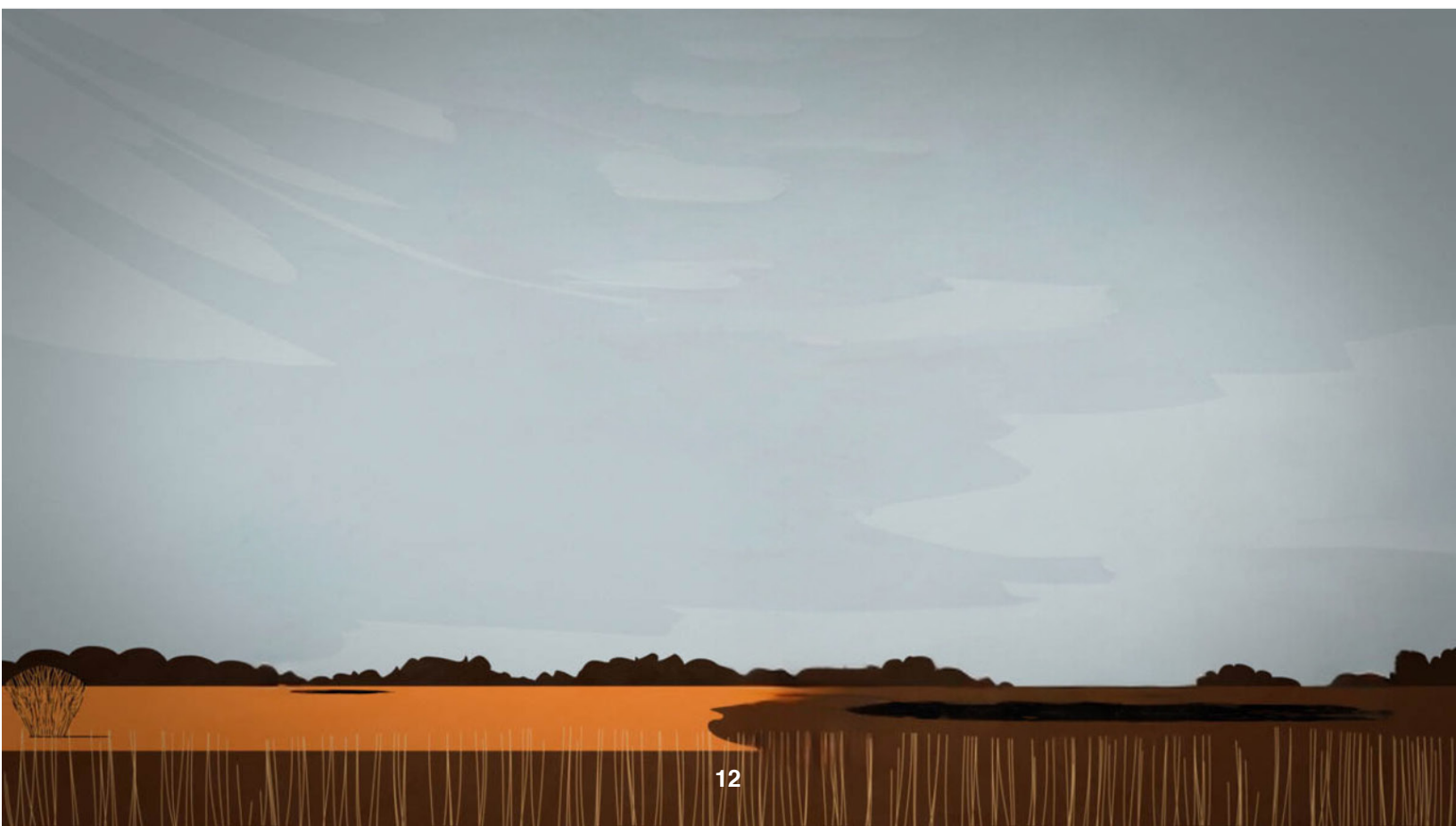
Système de protéines diversifiées et diversification des protéines : il s'agit de passer d'une dépendance excessive aux protéines animales provenant de systèmes industriels à la production et à la consommation de protéines d'origine végétale, en particulier de haricots, de lentilles, de noix, de graines et d'aliments d'origine végétale peu transformés, ainsi que de petites quantités d'aliments d'origine animale (produits laitiers, oeufs, viande et poisson), dans le cadre de systèmes équitables, humains et durables.

Transition juste (définition de Just Transition Alliance⁷) : ce terme désigne à la fois un principe, un processus et une pratique. Le principe de la transition juste est qu'une économie saine et un environnement préservé peuvent et doivent coexister. Le processus permettant de concrétiser cette vision doit être équitable et ne doit pas pénaliser les travailleuses, les travailleurs ou les résidents des communautés sur le plan de la santé, de l'environnement, de l'emploi ou de l'économie. Toute perte doit être compensée équitablement. La pratique de la transition juste signifie que les personnes les plus touchées par la pollution, c'est-à-dire les travailleurs de première ligne et les communautés riveraines, doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de solutions politiques.

Transition juste depuis le système de production animale : ce terme désigne le passage du système mondial de production de protéines basé sur la production animale industrielle, qui favorise les viandes et les fruits de mer de qualité inférieure, produits en grande quantité et en maximisant les profits des entreprises au détriment des travailleurs, des animaux, de la santé publique et de l'environnement, vers un système basé sur des pratiques agroécologiques de production de protéines équitables, durables, et produites sans cruauté, afin d'atténuer les souffrances animales, humaines et environnementales à l'échelle mondiale. La transition vers des protéines justes s'applique tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la ferme à l'assiette, tout en protégeant et en renforçant le pouvoir des petits fermiers grâce au respect des principes de l'agroécologie.

Zoonoses : les zoonoses sont des maladies ou infections naturellement transmissibles (ex : grippe aviaire, rage) des animaux vertébrés (tels que les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les poissons) à l'être humain, et vice versa. Ces maladies peuvent être causées par des agents pathogènes variés, notamment des bactéries, des virus, des parasites ou des champignons.







Partie I - Contexte

1. Introduction

La production animale est essentielle pour la population et joue un rôle prépondérant dans l'alimentation, l'économie et sur l'environnement. Ce secteur comprend l'élevage des animaux notamment les volailles, les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et contribue à satisfaire les besoins nutritifs vitaux de l'homme en lui fournissant de la viande, du lait et des œufs, assurant ainsi la sécurité alimentaire pour les populations. Sur le plan environnemental, la production animale fournit du fumier pour enrichir le sol pour l'agriculture, améliorant ainsi les rendements agricoles. La production animale a des effets bénéfiques sur l'économie locale et nationale, générant des emplois et soutenant des moyens de subsistance dans de nombreuses communautés rurales. Au cours du 20^{ème} siècle, la production animale a connu une transformation majeure, marquée par le passage d'un modèle agricole traditionnel à un système d'exploitation intensive. Cette évolution a été largement motivée par l'augmentation de la demande alimentaire mondiale, particulièrement après la fin de la Seconde Guerre mondiale⁸. Cette option ne devrait, en principe, pas être adoptée, car ce système repose sur l'entassement d'un grand nombre d'animaux dans des espaces restreints, où leur production est maximisée à travers des pratiques intensives. Ces méthodes ont des répercussions néfastes sur plusieurs plans : elles contribuent à la dégradation de l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, pollution des sols et des eaux), posent des risques pour la santé publique (développement de résistances aux antibiotiques, propagation de zoonoses) et compromettent gravement le bien-être animal (stress, maladies, et absence de conditions de vie respectueuses de leurs besoins biologiques). Une approche plus durable et éthique s'impose donc pour répondre aux défis actuels tout en préservant les écosystèmes, la santé humaine et la dignité animale.

En termes de production mondiale de viande, 74 % provient de l'élevage intensif, où les animaux passent toute leur vie dans des espaces confinés⁹ avec un espace limité et des conditions standardisées pour maximiser la productivité. La transition vers des systèmes alimentaires équitables, humains et durables est aujourd'hui un impératif mondial. Les pratiques actuelles de production animale industrielle, bien qu'elles dominent pour répondre à la demande croissante en produits d'origine animale, soulèvent d'importants défis environnementaux, sociaux et sanitaires, tout en contribuant à l'érosion progressive des systèmes traditionnels et à l'appauvrissement des ressources à long terme. Les animaux étant en surnombre, développent des troubles anormaux affectant leur bien-être. Au Togo, où la production animale joue un rôle central dans l'économie rurale, cette transition revêt d'une importance capitale et vise principalement à protéger les systèmes alimentaires locaux de l'expansion du modèle industriel en cours à travers l'Afrique en soutenant les producteurs locaux pour qu'ils puissent répondre de manière durable et responsable à la demande croissante en protéines. Ce livre blanc a pour objectif d'éclairer les décideurs, les acteurs du secteur et la société civile sur les stratégies nécessaires pour mettre en œuvre une transition juste afin de supporter les systèmes de production locaux pour répondre à la demande croissante de protéines de manière durable. Il s'appuie sur des données locales, des analyses approfondies et des recommandations concrètes pour orienter les politiques publiques et soutenir les initiatives privées. Il vise également à accompagner les communautés rurales dans leur transformation vers des systèmes alimentaires durables, qui tiennent compte des besoins actuels tout en protégeant les générations futures.

Avec un taux de croissance démographique de 2,3 %¹⁰, la population togolaise est passée de 6 191 155¹¹ à 8 095 498¹² habitants entre 2010 et 2022. L'économie togolaise repose principalement sur trois secteurs :

- Secteur primaire : Agriculture, élevage, pêche, et exploitation minière.
- Secteur secondaire : Industrie manufacturière et transformation des matières premières.
- Secteur tertiaire : Commerce, transports et services, avec une contribution importante du port de Lomé.

Le secteur primaire dominé essentiellement par l'agriculture, représente environ 20%¹³ du PIB du Togo en

2023. Ces secteurs constituent la base de l'économie, surtout dans les zones rurales où l'agriculture et l'élevage sont les principales sources de revenus.

Ce livre blanc repose sur une approche systémique qui, par définition, évite les compromis et renforce les synergies, permettant ainsi au Togo à répondre à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) simultanément. Cette feuille de route qui soutient les petits producteurs peut contribuer à réduire la pauvreté, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire pour 80 % des personnes pauvres dans le monde, qui vivent dans les zones rurales et travaillent principalement dans l'agriculture, dont 43 % sont des femmes. Les études montrent que lorsque la croissance se produit dans des secteurs avec lesquels les populations pauvres ont des liens directs, les avantages sont amplifiés. La croissance dans le secteur de l'agriculture à petite échelle est deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle générée par d'autres secteurs.

Le présent document est structuré en trois parties :

- Partie I-Contexte
- Partie II-Transformer le secteur de la production animale industrielle
- Partie III-Feuille de route pour un système alimentaire équitable, humain et durable.

2. Arguments pour une transition juste

Bien que les risques liés aux systèmes de production animale industriels et les avantages d'une transition juste aient de vastes implications sur les plans socio-économique, environnemental, sanitaire et de l'équité, le présent document se concentre sur sept domaines clés : les moyens de subsistance, les droits humains et les droits du travail, la souveraineté et la sécurité alimentaires, le climat, la biodiversité, la santé publique et le bien-être des animaux.

a. Moyens de subsistance

La consommation des ménages togolais est essentiellement basée sur les produits issus de l'agriculture qui constitue le pilier central de l'économie, employant environ 60 % de la population active et contribuant à 40 % du PIB national¹⁴. La majorité des agriculteurs sont de petits producteurs pratiquant une agriculture de subsistance, souvent vulnérables aux chocs climatiques et économiques. L'élevage quant à elle est principalement pratiquée de manière traditionnelle, avec des systèmes extensifs et familiaux. Il représente environ 12 à 15 % du PIB agricole et contribue à la subsistance de plus de 40 % de la population rurale¹⁵. Les principales espèces élevées sont les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et la volaille. Dans ce contexte, l'élevage joue un rôle crucial, notamment en milieu rural, où il représente une source essentielle de revenus, de sécurité alimentaire et d'emplois.

Dans le secteur de la pêche, il faut souligner que les pêches togolaises contribuent à 4% du PIB du secteur primaire et sont exercées sur les plans d'eau maritime, lagunaire, fluviale, barrages et étangs piscicoles¹⁶. Elles sont artisanales et industrielles. La pêche industrielle est exclusivement pratiquée en mer tandis que celle artisanale dans les autres pêcheries. Malgré leur relative pauvreté, les ressources halieutiques permettent aux pêcheurs de faire des prises permanentes en mer et en lagune, saisonnières dans les cours d'eau dont les estimations annuelles varient entre 18 000 et 25 000 tonnes. Elles créent environ 22 000 emplois répartis entre 10 000 pêcheurs (60% à temps plein) et 12 000 commerçantes et transformatrices de poissons. Tous ces emplois font vivre directement et indirectement environ 150 000 personnes. Les pêcheurs utilisent plusieurs types d'engins et pratiques de pêche dont les plus fréquents sont les chaluts, les sennes tournantes, les scènes de plage, les filets maillants, les lignes, les éperviers, les pièges et l'acadja.

L'élevage au Togo est traditionnellement perçu comme un complément indispensable à l'agriculture, contribuant à diversifier les sources de revenus des familles rurales et à renforcer leur sécurité alimentaire. Cependant, ce secteur fait face à des défis majeurs tels que les maladies¹⁷ (la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, et la peste porcine), la sécheresse et les inondations¹⁸, la raréfaction des pâturages et les conflits liés à la transhumance, exacerbés par les changements climatiques et l'évolution des modes de vie.

Malgré son rôle clé, l'élevage traditionnel reste limité par des pratiques peu productives qui peinent à répondre aux exigences croissantes du marché moderne, caractérisé par une demande accrue en volume, en qualité standardisée et en traçabilité des produits. Ce contexte met en péril la viabilité des systèmes traditionnels, surtout face à l'expansion des systèmes industriels dominés par des multinationales étrangères, comme l'arrivée imminente de JBS, le plus gros producteur de viande mondial, au Nigeria, qui risque de supplanter les modèles locaux.

Une transition bien pensée serait essentielle pour relever ces défis en renforçant les capacités de l'élevage traditionnel à produire davantage et de manière durable. Cela impliquerait l'adoption de pratiques modernes adaptées au contexte local, la valorisation des ressources endogènes, et le soutien aux éleveurs pour qu'ils puissent mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur tout en préservant leurs savoir-faire ancestraux.

Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs des espèces animales au Togo.

Espèces	2017	2018	2019	2020	2021
Bovins	450 643	453 088	459 702	464 300	468 942
Ovins	1 488 083	1 552 087	1 672 011	1 772 332	1 878 672
Caprins	3 711 611	3 944 963	4 329 221	4 675 559	5 049 604
Porcins	1 043 336	1 057 079	1 085 484	1 107 194	1 129 337
Volailles	22 545 385	23 934 123	26 296 938	29 707 452	32 000 903

Tableau 1 : Effectif des espèces animales au Togo sur la période 2017-2021¹⁹ (Source : Direction de l'élevage).

Le tableau montre une augmentation générale de l'élevage dans toutes les catégories, avec des hausses notables dans les effectifs de volailles, caprins et ovins. Cette croissance peut refléter une demande accrue pour les produits d'origine animale, notamment dans les zones urbaines et rurales.

La production de volailles représente une part importante de l'élevage, avec une augmentation continue des effectifs au fil des années. Cela met en évidence la forte consommation de viande de volaille au Togo. Parallèlement, les caprins et ovins connaissent une progression régulière, ce qui suggère une augmentation de la demande pour la viande caprine et ovine dans le pays. Le secteur porcin, bien qu'en croissance, reste relativement modeste comparé aux autres espèces, tandis que l'élevage bovin demeure limité, représentant une proportion faible de la production totale.

L'élevage de caprins est souvent privilégié dans les zones du nord du Togo, où les conditions climatiques et les systèmes de production permettent une adaptation plus facile à ces espèces. Les porcins, bien que représentant une petite portion du marché (3 %), sont également un secteur en développement, bénéficiant de l'augmentation de la demande pour la viande porcine.

Malgré une augmentation de la production, la demande reste toujours très forte et dépasse largement l'offre locale. Par ailleurs, le Togo exporte des volailles, principalement vers la Guinée, avec des exportations de volailles fraîches ou réfrigérées s'élevant à 64 730 dollars américains pour 54 710 kg en 2020.

Cependant, le pays importe également des volailles, principalement de la France, avec des importations de volailles fraîches ou réfrigérées totalisant 38 280 dollars américains pour 49 140 kg en 2021.

En janvier 2024, le gouvernement togolais a temporairement suspendu les importations de volailles surgelées

pour soutenir les producteurs locaux, en raison de stocks excédentaires de poulet local invendu.

Ainsi, bien que le Togo exporte des volailles, il importe également ce produit, et des mesures temporaires ont été prises pour soutenir la production locale. En effet, la consommation moyenne de viande au Togo est estimée à 7,5²⁰ kg par habitant/an²¹, bien en deçà de la norme préconisée de la Commission Lancet de l'EAT pour respecter le régime alimentaire de santé planétaire 3,98 kg/par personne/an de viande rouge, 4,70 kg/pers/an de poulet, 8,94 kg de poisson et fruits de mer)²² (En effet, la consommation par habitant ne devrait pas dépasser 98 grammes de viande rouge (porc, bœuf ou agneau), 203 grammes de volaille et 196 grammes de poisson par semaine, soit respectivement 5,1 kg, 10,5 kg et 10,2 kg par an. On voit ici que le Togo est déficitaire en protéines. Il faut donc produire plus de protéines. Pour combler ce déficit et suivre la croissance démographique, Il faut donc soutenir les petits producteurs d'élevage et aussi combler ce déficit de protéine à l'aide de protéines végétales traditionnelles produites dans des systèmes agroécologiques.

Par ailleurs, le déficit en protéines au Togo entraîne des importations massives d'animaux sur pied pour combler le manque, notamment :

- Environ 30 000 têtes de bovins par an,
- 40 000 têtes d'ovins et caprins,
- 1 million de volailles.

Ainsi, bien que le Togo soit en croissance sur le plan de la production animale, il reste dépendant des importations pour satisfaire la demande locale, ce qui expose le pays à des défis économiques et de sécurité alimentaire à long terme.

i. Les systèmes d'élevage laitiers au Togo

Au Togo, la production de lait repose sur trois systèmes principaux d'élevage²³, chacun ayant des caractéristiques spécifiques adaptées aux réalités du terrain et aux besoins des producteurs :

Le système traditionnel : Ce type d'élevage est largement pratiqué dans les zones rurales et est dit extensif, c'est-à-dire que les animaux sont élevés sur de vastes surfaces naturelles. Les bouviers peuls, notamment, pratiquent ce système qui repose sur une alimentation sur pâturage. La production de lait est modeste, avec une moyenne de 10 litres par jour par vache²⁴. La traite est manuelle et le lait est souvent vendu frais ou transformé en fromage, qui est distribué dans les marchés locaux ou vendu directement au bord des routes. Ce système est le plus couramment utilisé au Togo, représentant environ 96 % des troupeaux recensés autour des grandes villes et zones rurales²⁵. Il constitue une source de revenus primaires pour de nombreuses familles.

Le système traditionnel amélioré : Ce système se distingue du précédent par l'ajout de certaines améliorations, notamment le logement des animaux dans des bâtiments et une alimentation complémentée, souvent avec du fourrage ou des concentrés produits localement. De plus, des soins vétérinaires sont fournis pour assurer la santé du troupeau. Ce type d'élevage, bien que moins répandu, concerne environ 2 % des élevages laitiers au Togo. La production journalière de lait dans ce système varie de 10 à 30 litres, avec des rendements qui dépendent de la qualité de l'alimentation et des soins dispensés aux animaux.

Le système moderne : Ce système est plus intensif et orienté vers la production commerciale de lait. Les infrastructures utilisées sont modernes, comprenant des hangars, des puits et des magasins de stockage. La race de vache laitière privilégiée est le zébu Goudali, importé du Nigéria. Ce système se distingue par une haute productivité, avec une production moyenne de 30 litres de lait par vache par jour²⁶, et dans certains cas, des installations peuvent produire jusqu'à 500 litres par jour. Ces exploitations modernes sont généralement détenues par des individus aisés, souvent des cadres de l'administration ou des entreprises privées locales, bien que certaines puissent avoir des partenariats ou des liens avec des entreprises étrangères, notamment

pour l'approvisionnement en races spécifiques, en technologies avancées ou en équipements spécialisés. Un suivi rigoureux en termes de soins vétérinaires et d'alimentation assure des rendements élevés. Dans les exploitations modernes au Togo, l'administration d'antibiotiques peut être pratiquée pour prévenir certaines maladies, bien que cela dépende des pratiques spécifiques et des régulations locales. Toutefois, l'utilisation systématique des antibiotiques dans ces exploitations reste un sujet de débat et est de plus en plus encadrée par des réglementations sanitaires pour éviter les risques de résistance. Ce système reste minoritaire au Togo.

En termes de consommation, la couverture de la filière laitière reste faible. La consommation moyenne par habitant est d'environ 1 litre de lait par an, soit 0,9 kg de lait par habitant chaque année²⁷. Ce chiffre est bien en deçà de la norme recommandée, qui est de 29 kg de lait par habitant par an, selon les recommandations internationales pour une alimentation équilibrée²⁸. Cette faible consommation est un indicateur de la nécessité de renforcer la production laitière de manière durable et de promouvoir des politiques d'accès au lait dans les zones rurales et urbaines à travers des alternatives végétales produites par des petits producteurs dans des systèmes agroécologiques.

ii. Productions halieutiques

Les produits halieutiques jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire de la population togolaise. En effet, ils constituent l'une des principales sources de protéines d'origine animale, particulièrement accessibles aux populations, en particulier celles vivant dans les zones côtières et rurales. La consommation de produits halieutiques est courante, car ces derniers sont généralement plus abordables que d'autres sources de protéines animales comme la viande ou le lait.

La production halieutique au Togo se divise en deux principales catégories²⁹ :

- Pêche artisanale maritime : ce système représente la majorité de la production halieutique, contribuant à environ 70 à 80 % de la production nationale. La pêche artisanale utilise divers moteurs tels que les sennes, les filets maillants et les techniques de pêche à la ligne. Elle est pratiquée par un grand nombre de pêcheurs et joue un rôle crucial dans l'économie locale.
- Pêche industrielle : bien que moins significative en termes de volume, la pêche industrielle est également présente au Togo. Elle est caractérisée par une flottille réduite et des captures limitées, représentant une partie minoritaire de la production halieutique.

La pêche au Togo est principalement artisanale, avec une production domestique qui se concentre sur des espèces comme les poissons marins, les crevettes et les poissons d'eau douce. Cependant, la pêche industrielle est encore marginale, représentant une petite portion du marché.

La pêche artisanale maritime représente la majorité de la production halieutique au Togo. Cependant, on observe une baisse progressive au fil des années, passant de 20 545 tonnes en 2017 à 11 567 tonnes en 2021. Cette diminution pourrait être attribuée à plusieurs facteurs, tels que la surexploitation des ressources marines, les changements climatiques, ou encore des réductions d'effort de pêche liées à des crises sanitaires ou économiques.

La pêche industrielle reste marginale, avec une production oscillant entre 75 tonnes en 2017 et 117 tonnes en 2021. Un pic a été atteint en 2019 avec 149 tonnes, avant une baisse en 2020 et 2021. Cependant, au lieu de concentrer les efforts sur le développement de ce modèle industriel, il serait plus bénéfique de soutenir et renforcer les systèmes de pêche traditionnels et locaux. Ces derniers, bien qu'encore sous-exploités, sont essentiels pour la durabilité des communautés locales et la préservation de la diversité des pratiques. Encourager des investissements dans ces systèmes permettra de maintenir l'équilibre des ressources, tout en évitant que l'industrialisation ne supprime les modèles artisanaux, contribuant ainsi à une concentration excessive du système alimentaire togolais.

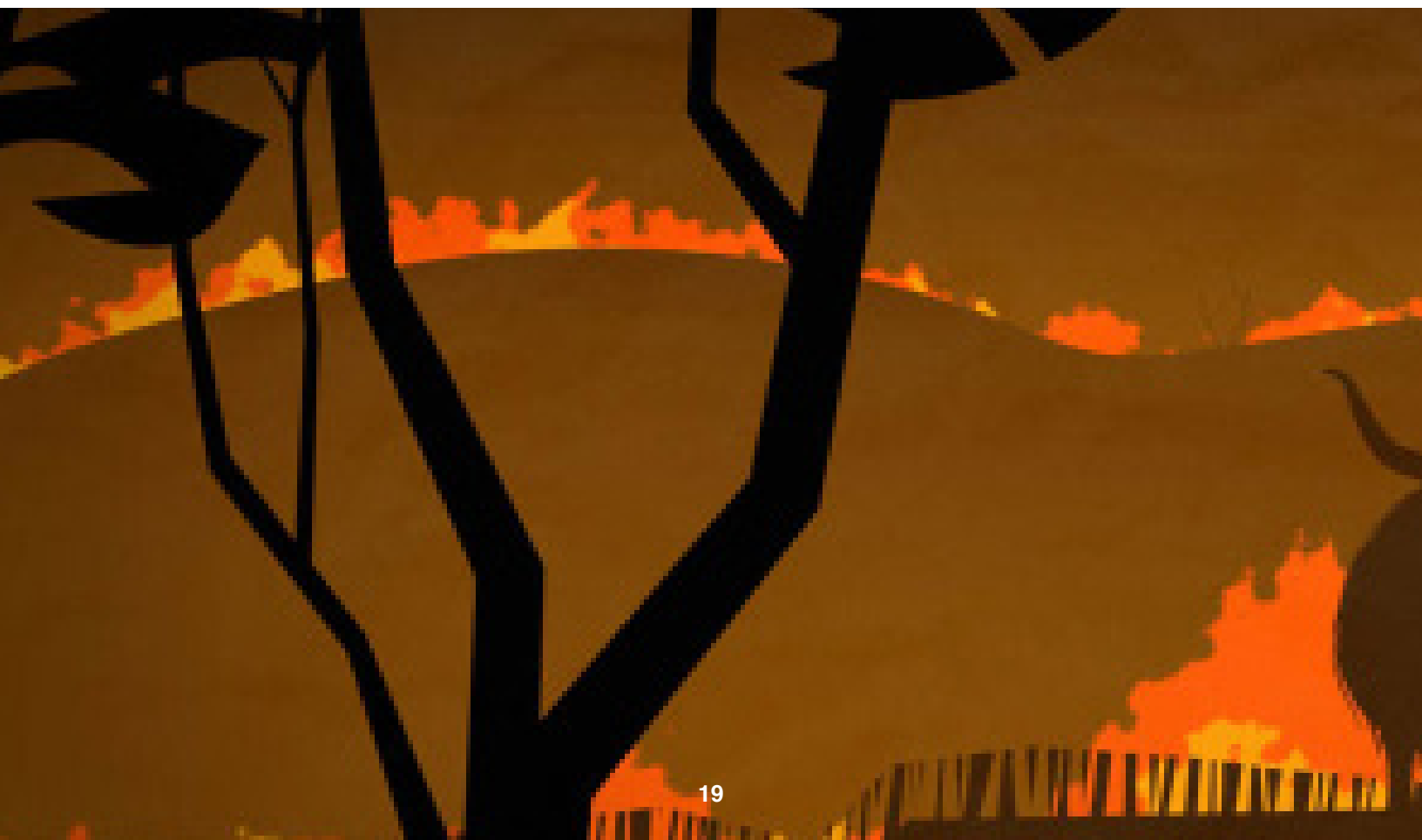
La pêche continentale affiche une certaine stabilité, avec une légère augmentation entre 2017 et 2021, passant de 6 248 tonnes à 6 300 tonnes. Cette stabilité reflète l'importance continue de la pêche dans les lacs et rivières du Togo, même si la croissance reste limitée.

La pisciculture, bien que moins importante en termes de volume, connaît une croissance remarquable. En 2017, la production s'élevait à 132 tonnes et a atteint 835 tonnes en 2021, avec un pic notable de 1 000 tonnes en 2019. Cette progression témoigne d'un intérêt croissant pour l'aquaculture, un secteur prometteur qui pourrait pallier le déclin des autres types de pêche. Toutefois, la pisciculture a un impact environnemental important, notamment en termes de pollution de l'eau, de destruction des écosystèmes aquatiques et de la dépendance aux aliments commerciaux pour poissons, ce qui peut entraîner une surconsommation de ressources naturelles³⁰³¹. Il serait pertinent d'adopter des pratiques durables telles que l'utilisation des espèces locales, adaptées aux conditions locales et moins susceptibles de perturber les écosystèmes, la gestion durable de l'eau pour minimiser la consommation et prévenir la pollution des ressources en eau, la protection des écosystèmes (éviter la destruction des habitats naturels tels que les mangroves et les zones humides lors de la construction de fermes piscicoles).

La pêche industrielle reste très marginale au Togo, représentant 0 % de la production totale. Cela souligne la dépendance du pays à la pêche artisanale, avec des méthodes plus traditionnelles et moins mécanisées. La pêche continentale (effectuée dans les lacs et les rivières) représente 27 % de la production totale, tandis que la pisciculture (élevage de poissons dans des bassins ou des étangs) constitue environ 3 % de la production halieutique.

Cette répartition met en lumière l'importance de la pêche artisanale maritime et la nécessité de promouvoir des pratiques de pêche durables afin de protéger les ressources halieutiques et garantir la sécurité alimentaire du pays.

L'évolution des productions halieutiques entre 2017 et 2021 montre une diminution constante des volumes



produits au cours de cette période. Cette situation est liée à plusieurs facteurs, notamment la perte de biodiversité marine.

Cette perte de la biodiversité marine est exacerbée par les pratiques de pêche non durables, tant celles des pêcheurs domestiques que des navires étrangers opérant illégalement dans les eaux togolaises. Les méthodes de pêche destructrices, telles que l'utilisation de filets de petite maille, et la pêche illégale par des navires étrangers sous pavillon de complaisance, limitent l'accès des pêcheurs locaux aux ressources marines.

En termes de consommation, la couverture moyenne en produits halieutiques en 2021 est estimée à seulement 5,8³² kg par habitant/an, bien en deçà de la norme recommandée de la Commission Lancet de l'EAT (196 grammes de poisson par semaine, soit 10,2 kg par an). Cela reflète une insuffisance de l'offre locale, qui ne couvre qu'environ 35 % des besoins nationaux. Pour combler ce déficit, le pays dépend des importations massives de produits halieutiques, avec près de 40 000 tonnes importées provenant principalement de pays voisins de la région ouest-africaine, chaque année pour satisfaire la demande locale.

Les importations de poissons au Togo ont considérablement augmenté au cours des dernières décennies. En 2010, les importations totales de poissons étaient estimées à 11 milliards de FCFA, en nette hausse par rapport à 5,5 milliards de FCFA en 2006³³, soulignant l'accroissement de la dépendance du pays aux produits halieutiques étrangers pour compléter sa production intérieure.

b. Droits humains et droits du travail

Environ 55% des emplois dans le secteur de la pêche sont occupés par des femmes, qui sont souvent impliquées dans les activités de transformation et de commercialisation des produits halieutiques³⁴. Cela souligne l'importance du secteur pour l'autonomisation économique des femmes. Faut-il noter que les travailleurs dans le secteur de la production animale rencontrent des difficultés liées à plusieurs risques



professionnels qui affectent leur santé et leur sécurité. Ces risques sont souvent exacerbés par des conditions de travail difficiles et un manque de régulations adéquates. En effet, les travailleurs dans la production animale sont exposés à des agents pathogènes provenant des animaux malades. Des cas d'anthrax ont été signalés au Togo, où des habitants ont consommé de la viande provenant d'animaux malades, entraînant des symptômes graves chez plusieurs personnes.³⁵ Parlant des conditions de travail, les travailleurs sont exposés à de longues heures de travail et à des conditions climatiques extrêmes (températures élevées ou à des intempéries, augmentant le risque de déshydratation ou d'insolation)³⁶. Face à tout ceci, le secteur de la production animale au Togo doit adopter des pratiques durables et responsables dans le respect des droits humains et des droits du travail.

c. Souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire

Le sol du Togo est relativement riche, ce qui favorise les pratiques agricoles qui occupent une place importante pour la souveraineté et la sécurité alimentaire. Les cultures commerciales sont le manioc, le maïs, l'igname, le coton, l'huile de palme, le riz, la cacahuète et le café qui représentent un pourcentage significatif des recettes en devises du Togo et jouent un rôle essentiel dans sa croissance économique. Les principales productions agricoles sont le maïs, le riz, l'igname, le manioc, les légumineuses, le café, le cacao, le soja³⁷

Le maïs est produit par près de 1,5 million d'agriculteurs togolais et des études suggèrent que le maïs génère un revenu net moyen de 223 000 francs CFA par hectare, ce qui en fait une des principales sources de recettes agricoles du pays³⁸. Pour l'exercice 2018-2019, la production nationale de maïs s'élevait à 886 630 tonnes³⁹. Ensuite le pays a produit plus de 145 000 tonnes de cette céréale en 2018.

A part les cultures mentionnées, il y a d'autres parts l'huile de palme, les ananas, les noix de cajou et le coton qui sont également produits en grande quantité dans le pays, principalement à des fins d'exportation. La culture de palmiers à huile occupe plus de 7 000 hectares et le Togo a produit 61 800 tonnes d'huile de palme en 2017-2018. La production d'ananas quant à elle a augmenté de 3 300 tonnes et a généré plus de 1,5 milliard de francs CFA à l'exportation en 2018-2019⁴⁰.

En plus de l'agriculture, l'élevage contribue à la sécurité et à la souveraineté alimentaire du pays en fournissant du lait et de la viande aux populations. En 2023, la production animale au Togo est évaluée à 45,4 millions de têtes au total incluant plus de 12,5 millions de volailles, 2,1 million de caprins et 683 000 ovins⁴¹.

Dans le cadre du suivi de l'impact de la Covid-19, la FAO, avec l'appui de l'USAID⁴², a conduit une enquête en février 2021 au niveau 4 449 ménages dans 32 sur 37 préfectures du Togo. Les principaux résultats montrent que les multiples chocs subis par les ménages enquêtés ont eu pour conséquences : i) la réduction des superficies cultivées (pour 42% des ménages), ii) la baisse des rendements et de la production agricole (pour 73% des ménages), iii) la baisse du nombre de bovins et/ou de petits ruminants possédés (pour 40% à 54% des ménages éleveurs), iv) les ventes de détresse et v) la baisse des prix de vente de la production domestique (45% des ménages). D'autres difficultés ont été également signalées en particulier les difficultés d'accès aux intrants agricoles, à l'aliment de bétail, les difficultés à écouler la production domestique et le coût élevé du transport. La combinaison de tous ces chocs et facteurs de risques ont eu des effets directs sur la baisse significative des revenus et donc du pouvoir d'achat (pour 69% des ménages) et l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (pour 25% des ménages).

Cette situation renvoie à certains facteurs structurels du système agricole et du développement rural qui ne sont autres que la faible productivité, le problème de la qualité des produits agricoles, l'insuffisance des mécanismes de coordination du secteur de la sécurité alimentaire, les chocs climatiques et la pauvreté du monde rural.

d. Climat

Le climat du Togo est tropical avec deux variantes : 4 saisons de type guinéen dans la partie méridionale et 2 saisons de type soudanien dans la partie septentrionale⁴³. Les changements climatiques font partie des crises environnementales majeures du pays, entraînant des effets néfastes sur l'environnement et la vie des populations : les inondations, la sécheresse, les fortes chaleurs, le décalage des saisons, les vents violents, la mauvaise répartition des pluies, l'érosion des terres et l'érosion côtière. Par ailleurs, les changements climatiques entraînent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle due aux faibles rendements agricoles. Ces derniers sont dus aux périodes de sécheresse. En 2020, les températures ont connu une hausse de 20% par rapport à 2012⁴⁴. Le secteur le plus affecté par les changements climatiques est le secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) avec un indice de vulnérabilité évalué à 0,70⁴⁵ pour le sous-secteur agriculture. Selon les projections, cet indice atteindra la valeur de 0,75⁴⁶ à l'horizon 2050 contre une moyenne de 0,4 à 0,6. Cette augmentation va amplifier les impacts sur les secteurs de l'agriculture notamment la perturbation du calendrier agricole, la dévastation des cultures par les ravageurs, l'apparition de nouvelles espèces envahissantes, la baisse des rendements agricoles.

Les émissions du secteur de l'agriculture sont estimées à 19035,13 Gg CO₂-e en 2018 contre 4503,98 Gg CO₂-e en 1995, soit un accroissement de 2,39 fois⁴⁷. Pour spécifier les différents gaz émis dans le sous-secteur de l'Agriculture, le CO₂ est émis en très faibles quantités à cause de l'application de l'urée dans les cultures. Les autres gaz à effet de serre dans ce sous-secteur provenant de la fermentation entérique et de la gestion du fumier, des sols gérés du brûlage sont principalement le méthane (CH₄) et le N₂O. Les émissions totales de CH₄ imputables au secteur AFAT sont de 2388,10 Gg CO₂-e en 2018 contre 1876,35 Gg CO₂-e en 1995 et celles de N₂O ont évolué de 3661,09 Gg CO₂-e en 1995 à 19834,46 Gg CO₂-e en 2018⁴⁸. Les projections futures de la variabilité climatique sur la base des méthodes rigoureuses du GIEC se présenteront comme suit pour le Togo. Si le pays reste dans la stabilisation des émissions (RCP6.0) par rapport à 2020, les températures vont augmenter avec une amplitude de 0,6°C à 0,7°C en 2025 et de 2,15°C à 2,75°C en 2100. Les précipitations auront des écarts de -0,08 % à + 0,35 % (2025) et de -0,3 % à +1,26 % (2100).

Ces chiffres montrent l'impact de l'agriculture en termes de dérèglement du climat au Togo. Pour lutter contre les changements climatiques, le Togo a pris des engagements y relatifs notamment la ratification de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 08 mars 1995 et de l'Accord de Paris. Si le modèle d'élevage industriel devait se généraliser à plus grande échelle, les conséquences sur le climat seraient désastreuses, aggravant encore les émissions de gaz à effet de serre, la déforestation et l'épuisement des ressources naturelles. Face à cette menace, une transition urgente s'impose : celle vers des systèmes alimentaires plus équitables, respectueux du bien-être animal et fondés sur les principes de l'agroécologie. Ces alternatives durables, en harmonie avec les écosystèmes, offriraient non seulement une solution viable aux défis environnementaux, mais garantiraient également une meilleure justice sociale et une alimentation saine pour tous.

e. Biodiversité

Le Togo est riche en ressources naturelles, avec une couverture forestière de 24,24%⁴⁹. La répartition des 5 régions est la suivante :

- Région Maritime 29,06%
- Région des Plateaux 32% (la plus couverte)
- Région Centrale 26,83%
- Région de la Kara 17,04%
- Région des Savanes: 9,46% (la moins couverte).

En outre, il est dénombré au total, 171 forêts communautaires et sacrées pour une superficie de 65.719 ha ⁵⁰.

Avec l'augmentation de la population avec des besoins de plus en plus élevés en terres arables, les pratiques agricoles conduisent les agriculteurs à exploiter des terres marginales des zones humides et envahir les aires protégées⁵¹. La fabrication du charbon de bois, avec l'abattage anarchique des arbres, est une activité qui prend de l'ampleur et qui occupe les riverains surtout en saison sèche. Menacées gravement par la déforestation, les zones forestières subissent des activités telles que l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation illégale du bois et l'utilisation massive de bois de chauffe comme principale source d'énergie. Tout ceci donne comme conséquence, la perte de plusieurs milliers d'hectares de forêts chaque année, compromettant ainsi les services écosystémiques essentiels fournis.

Dans l'ensemble, les écosystèmes du Togo constituent de véritables habitats pour la diversité biologique. Malheureusement, leur dégradation suite aux diverses pressions anthropiques telles que l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière, l'élevage et la transhumance, les feux de végétation, l'envahissement et la colonisation des aires protégées, la pollution chimique par les déchets ménagers, industriels et agricoles, la pollution organique, le braconnage de la faune terrestre, le commerce des animaux sauvages, la surexploitation des ressources halieutiques et les projets de développement (barrages, exploitations minières, etc.) entraînant ainsi des dysfonctionnements entre les différents écosystèmes et conduit à la destruction des habitats et de la diversité biologique. Toutes ces activités ont pour conséquences la dégradation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation du sol, la contamination des chaînes alimentaires, la pollution de l'atmosphère, de l'eau et des sols. Cette dégradation des écosystèmes est une menace non seulement pour les ressources naturelles y comprise la biodiversité mais aussi pour les communautés locales⁵².

En vue de lutter contre cette dégradation de la biodiversité, le Togo a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) en 1995, élaboré et adopté sa monographie nationale sur la diversité biologique en 2002. En 2003, le pays a élaboré sa Stratégie Nationale et son Plan d'Action National initial pour la Conservation de la Diversité Biologique avec la participation effective des différentes catégories d'acteurs. Si le modèle d'élevage industriel venait à s'étendre, cela exacerberait davantage les problématiques liées à la biodiversité. Il est donc essentiel de faire une transition vers des systèmes alimentaires équitables, humains et agroécologiques.

f. Santé publique

La production animale est confrontée à des maladies qui touchent les animaux. Par conséquent, l'utilisation des antibiotiques fut adoptée comme médicaments vétérinaires pour faire face à ces risques de maladie⁵³. Généralement les antibiotiques sont utilisés dans l'élevage industriel pour la prophylaxie (traitements préventifs), la thérapie (traitements curatifs des animaux malades) et la métaphylaxie (traitement de contrôle)⁵⁴. Au Togo, comme dans de nombreux autres pays, l'utilisation d'antibiotiques comme promoteurs de croissance dans l'élevage est réglementée à travers l'adoption du plan national de lutte contre la résistance antimicrobienne⁵⁵ (2019-2023) impliquant les ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement. Ce plan prévoit des mesures strictes pour limiter l'utilisation abusive des antibiotiques, notamment en médecine vétérinaire.

Selon l'OMS, la résistance aux antibiotiques est considérée comme l'un des dix principales menaces pour la santé publique dans le monde. La résistance aux antibiotiques en Afrique est responsable d'un taux de mortalité estimé à 27,3 décès par an pour 100 000 habitants⁵⁶. La commercialisation des antibiotiques dans la sous-région ouest-africaine a été cédée aux structures privées⁵⁷ qui en importent la majorité depuis l'Europe⁵⁸. Par ailleurs, de faux médicaments sont envoyés à travers des circuits non officiels qui sont des contrebandes provenant surtout du Nigeria⁵⁹ et envoyées dans les autres pays de la sous-région ouest-africaine.

Au Togo, le système d'élevage est également confronté à des défis liés à la persistance de maladies animales,

y compris les zoonoses, et l'utilisation de pratiques vétérinaires inappropriées telles que l'automédication, le non-respect des délais d'attente post-traitement, faible taux de vaccination et le déparasitage. Des études réalisées au nord du pays chez des éleveurs ont montré que le lait issu de l'élevage contient quelques résidus d'antibiotiques. Les analyses ont montré la présence de résidus d'antibiotiques dans 185 échantillons sur 855 de laits collectés⁶⁰ soit un taux de 21,6%.

L'utilisation des médicaments dans la production animale a des conséquences graves sur l'environnement et la santé humaine : phénomène d'antibiorésistance, risques d'intoxication et d'allergie⁶¹. La transition vers l'agroécologie et l'adoption de pratiques respectueuses du bien-être animal offrent des solutions prometteuses pour réduire significativement le recours aux médicaments, notamment les antibiotiques et autres traitements chimiques. En privilégiant des méthodes naturelles et préventives, telles que la diversification des cultures, la rotation des pâturages, ou encore l'amélioration des conditions de vie des animaux, ces approches renforcent la résilience des écosystèmes agricoles. Elles favorisent ainsi une meilleure santé animale et limitent les besoins en interventions médicamenteuses, tout en contribuant à une production alimentaire plus durable et respectueuse de l'environnement.

g. Bien-être animal

Le bien-être animal est un sujet complexe aux facettes multiples qui comporte des dimensions scientifiques, éthiques, économiques, culturelles, sociales, religieuses et politiques. Il suscite un intérêt croissant pour la société civile et constitue l'une des priorités de l'Organisation mondiale de la santé animale⁶². Comme tous les humains, le bien-être des animaux doit être garanti. Mais ceci n'est pas le cas au niveau de la production animale industrielle dans lequel le bien-être des animaux est hypothéqué. L'animal vivant dans des conditions normales à l'état sauvage ou libre exprime ses comportements de façon naturelle en répondant aux stimuli de son environnement⁶³. Ce sujet est une question très cruciale à prendre en compte dans la société.

Les principes directeurs qui oriente les travaux de l'Organisation mondiale de la santé animale en matière de bien-être des animaux terrestres se réfèrent aux « cinq libertés fondamentales ».

Énoncées en 1965 et universellement reconnues, ces cinq libertés décrivent les attentes de la société en termes de conditions de vie auxquelles les animaux doivent être soumis lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité de l'homme, à savoir⁶⁴:

- Absence de faim, de soif et de malnutrition ;
- Absence de peur et de stress ;
- Absence de stress physique et thermique ;
- Absence de douleur, de lésions et de maladie ;
- Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Par conséquent, l'élevage des animaux doit respecter ces 5 libertés fondamentales du bien-être animal. L'adoption de pratiques de bien-être animal chez les petits éleveurs pourrait considérablement améliorer la qualité de vie des animaux, tout en augmentant leur longévité et leur productivité. En mettant en place des conditions d'élevage respectueuses des besoins physiologiques et comportementaux des animaux, tels que des espaces adaptés, une alimentation équilibrée, et des soins préventifs réguliers, les éleveurs pourraient non seulement réduire le stress et les maladies, mais aussi optimiser la croissance et la reproduction des animaux. Cela se traduirait par une production plus durable et de meilleure qualité, tout en renforçant la rentabilité des exploitations agricoles à petite échelle. De plus, une telle démarche contribuerait à répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière d'éthique et de respect de l'environnement, tout en soutenant une agriculture plus responsable et respectueuse du vivant.



Partie II – Transformer le secteur de la production animale industrielle

1. Protéger et améliorer les moyens de subsistance

L'agriculture est le principal moyen de subsistance au Togo qui emploie une part (60%) de la population active et représente 22,5% du PIB⁶⁵. Elle joue un grand rôle dans la sécurité alimentaire du pays en fournissant des produits agricoles, de la viande et du lait pour les populations. Selon une étude, environ 30% des revenus des ménages dans certaines régions peuvent provenir de la pêche⁶⁶. La transition juste au Togo, visant à protéger les moyens de subsistance tout en répondant aux défis environnementaux, nécessite une approche intégrée et inclusive. Pour ce faire, il faut passer par le renforcement de capacité des producteurs en leur offrant des programmes de formation sur les pratiques durables, la gestion durable des ressources naturelles⁶⁷. Il est également important de soutenir et d'encourager la production locale des produits agricoles et halieutiques.

Les efforts engagés par le gouvernement togolais pour installer des Instituts de formation agricoles pour le développement (IFAD) sont de puissants leviers en vue de cette transformation. L'adoption des bonnes pratiques agroécologiques et de bien-être animal doit être faite pour améliorer la résilience face aux changements climatiques et promouvoir une agriculture durable. A ceci s'ajoute la diversification des cultures, l'utilisation de variétés résistantes aux maladies et aux conditions climatiques extrêmes, ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau⁶⁸.

2. Garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires

La sécurité et la souveraineté alimentaires sont des enjeux majeurs pour le Togo. En 2021, environ 16,1 % de la population était sous-alimentée. La faiblesse du système de production est un constat en ce sens que le Togo fait face à un faible rendement agricole, avec une prévalence élevée de la pauvreté rurale (68,7 %) ⁶⁹.

Le gaspillage alimentaire fait partie des défis à relever pour garantir la sécurité alimentaire. En effet, 931 millions de tonnes de nourriture ont été mis à la poubelle en 2019 au Togo, représentant un taux de gaspillage d'environ 17 % de la nourriture disponible pour les consommateurs⁷⁰. Sur le plan mondial, environ 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, alors que 800 millions de personnes souffrent de la faim⁷¹. Ceci souligne l'inefficacité des systèmes alimentaires. Pour garantir la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire au Togo, il faut promouvoir une alimentation saine et diversifiée et organiser des campagnes d'éducation nutritionnelle pour sensibiliser les populations à l'importance d'une alimentation saine et diversifiée, favorisant ainsi une meilleure utilisation des produits locaux. La diversification des cultures est également importante car elle permet de réduire la dépendance à quelques produits de base et d'améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Les petits producteurs doivent être au cœur de la transition juste en leur donnant accès aux ressources. Le soutien aux filières stratégiques permet le développement des filières agro-alimentaires comme le maïs, le riz et le manioc. Ceci contribue à assurer une production suffisante pour répondre à la demande locale tout en favorisant l'autosuffisance alimentaire.

3. Le rôle des politiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture

La transition vers une agriculture humaine, durable et équitable au Togo est essentielle pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire, de la pauvreté rurale et du développement économique. Les politiques alimentaires et agricoles jouent un rôle central dans cette transition, en guidant les investissements et les stratégies nécessaires pour améliorer la productivité agricole, renforcer les chaînes de valeur et assurer une alimentation suffisante et nutritive pour tous. Depuis plusieurs années, le Togo a élaboré une série de documents politiques et stratégiques afin de structurer le développement de son secteur agricole et d'assurer

la sécurité alimentaire de sa population. Parmi ces initiatives, le vaste programme intitulé ROMAT (2025-2034), le Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) occupe une place centrale. Mis en œuvre par le gouvernement togolais, ce programme ambitieux a pour objectif de moderniser et de transformer durablement le secteur agricole et à atteindre un taux de croissance du produit intérieur brut agricole d'au moins 10% d'ici 2026⁷², tout en renforçant la résilience alimentaire et nutritionnelle du pays.

Ce programme s'inscrit dans une politique agricole plus large adoptée en 2016, qui se concentre sur quatre axes principaux⁷³ :

- Accroître durablement la production et la création de valeur ajoutée.
- Améliorer l'accès aux facteurs de production et moderniser les infrastructures.
- Promouvoir l'innovation technologique et la formation professionnelle.
- Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel

Au titre de ses engagements dans le cadre de l'accord de Paris, le pays a soumis son CDN et a démarré l'élaboration de sa stratégie long terme (LT-LEDS).

4. Le rôle des accords commerciaux

Les accords commerciaux jouent un rôle crucial dans la transition vers une agriculture durable et équitable au Togo. En facilitant l'accès aux marchés, en renforçant les capacités de production et en promouvant les échanges régionaux, ces accords peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, soutenir les producteurs locaux et favoriser le développement économique.

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) représente une opportunité majeure pour le Togo, offrant un marché de 1,3 milliard de consommateurs. Cela permet au pays de bénéficier d'une augmentation des échanges commerciaux et d'une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales⁷⁴. Le Togo s'engage à tirer parti de cette zone pour stimuler sa production agricole et renforcer ses capacités d'exportation. Des initiatives comme le Programme Régional d'Intégration pour des Marchés Agricole (PRIMA), financé par le FIDA, visent à améliorer les performances des pôles commerciaux et à faciliter les échanges transfrontaliers entre le Togo et le Bénin. Ce programme soutient également l'entrepreneuriat rural, en intégrant les petits exploitants dans les marchés nationaux et régionaux⁷⁵. Pour que les accords commerciaux contribuent à une transition juste dans la production agricole et l'élevage au Togo, il est essentiel de respecter certaines conditions. Les négociations équitables doivent se faire afin que les accords commerciaux soient négociés de manière équitable, en tenant compte des intérêts des producteurs locaux et des autres acteurs de la chaîne de valeur. Des mesures de sauvegarde doivent être mises en place pour protéger les producteurs locaux contre la concurrence déloyale et le dumping. Des soutiens doivent être apportés aux petits producteurs pour qu'ils puissent faire face à la concurrence accrue et tirer parti des opportunités offertes par les accords commerciaux. D'autre part, faut-il intégrer des considérations environnementales pour éviter l'exploitation excessive des ressources naturelles ? Les négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux doivent être transparentes et ouvertes à la participation de tous les acteurs concernés y compris les producteurs, les organisations de la société civile et le secteur privé, doivent être impliqués dans les négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux.

5. Le rôle des finances publiques et privées

Les finances publiques et privées jouent un rôle crucial dans la transition juste et équitable de l'agriculture et de l'élevage au Togo. Elles sont essentielles pour soutenir les investissements nécessaires à la modernisation

du secteur, à l'amélioration des infrastructures et à la promotion de pratiques agricoles durables. Cette dynamique est particulièrement importante pour garantir la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie des agriculteurs.

Le gouvernement togolais a pris des engagements pour augmenter la part des dépenses publiques allouées à l'agriculture. La Convention de Maputo stipule que chaque État alloue 10% de son budget au secteur agricole. Selon les projections, pour atteindre une croissance agricole de 6% recommandée par l'ECOWAP/PDDAA, la part des dépenses agricoles dans le budget total devrait passer à 19,7%⁷⁶. Cela nécessite une augmentation significative des ressources financières allouées au secteur.

Le soutien du Fonds international de Développement agricole (FIDA), qui a récemment apporté 1,5 milliard FCFA dans le cadre du projet Projet ProSMART (appui maraîchage agroécologique) illustre comment les financements externes peuvent renforcer les capacités locales⁷⁷. D'autres financements dans le secteur ont été mobilisés via le PROMIFA (BAD), le Fond Vert Climat (FAO), ou PRODRA (GIZ). Ces fonds sont essentiels pour améliorer les pratiques agricoles, réduire les pertes post-récolte et faciliter la commercialisation. Des institutions financières doivent être encouragées à offrir des produits adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs.





Part III: Feuille de route pour un système alimentaire équitable, humain et durable

1. Notre vision pour un système alimentaire équitable, humain et durable

Dans un système alimentaire équitable, humain et durable, les protéines sont diversifiées et fournies par des systèmes de production agroécologiques qui protègent les droits humains. Ceci concerne particulièrement les droits des petits producteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales, qui sont souvent les plus vulnérables. Elles assurent aussi que l'environnement et les animaux sont préservés et garantissent la souveraineté alimentaire et le travail décent. La consommation de produits d'origine animale dans les pays fortement consommateurs est considérablement réduite au profit de régimes alimentaires diversifiés et riches en végétaux, et les aliments d'origine animale restants sont produits dans le cadre de modèles de production coopératifs dirigés par les travailleurs, selon des pratiques agroécologiques et des normes de bien-être animal rigoureuses. Les entreprises doivent répondre des dommages sociaux et environnementaux qu'elles génèrent, et le pouvoir excessif détenu aujourd'hui par les multinationales de la viande, des produits laitiers et de la mer doit être réorienté au profit des communautés locales. Cette redistribution vise à renforcer les initiatives portées par les travailleurs, les petits agriculteurs, les coopératives ainsi que les micros, petites et moyennes entreprises, afin de stimuler les économies locales et régionales de manière équitable.

Parallèlement, les politiques publiques et les subventions doivent accompagner la transition des agriculteurs et des travailleurs issus de l'élevage industriel vers des systèmes alimentaires plus durables, humains et équitables. Cette transformation doit s'appuyer sur des modes de production respectueux des principes de la transition juste et des approches agroécologiques, sans pour autant remettre en cause les fondements essentiels de la souveraineté alimentaire.

Dans un système alimentaire équitable, humain et durable, les fausses solutions n'ont pas leur place. Des concepts tels que « l'agriculture du carbone », « l'intensification durable » et « l'agriculture régénératrice » sont assortis de compromis ou de limitations trop importants⁷⁸, sont mal définis⁷⁹ ou ne sont pas réalisables à grande échelle⁸⁰. Les marchés du carbone et autres programmes de compensation permettent aux installations d'agriculture industrielle de poursuivre leurs activités habituelles et de continuer à produire des émissions de gaz à effet de serre et à polluer l'air, l'eau et le sol, au lieu de réduire ces effets néfastes. Les aliments d'origine animale peuvent faire partie d'un système alimentaire équitable, humain et durable avec des pratiques, des connaissances et des modes de consommation traditionnels, qui sont très différents des régimes alimentaires industrialisés. Cette transition juste s'applique principalement à la production animale industrielle et aux entreprises agroalimentaires. Elle reconnaît le rôle d'une consommation de viande culturellement appropriée et l'importance économique, sociale, nutritionnelle et culturelle de l'élevage traditionnel et des systèmes pastoraux dans certains contextes et communautés, en particulier pour les femmes, en leur fournissant des revenus, du capital, des engrais, du carburant, de la force de traction, des fibres et des peaux⁸¹. Elle reconnaît également le rôle essentiel des petits fermiers, des pasteurs, des pêcheurs artisanaux, des femmes, des communautés locales et des paysans dans la production d'aliments sains et nutritifs pour tous.

Cette feuille de route montre les chemins à suivre au Togo pour passer à un système alimentaire résilient au climat, équitable, humain et durable, ainsi que gouverné localement et démocratiquement, tout en atténuant les émissions de gaz à effet de serre, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire - un cadre global pour guider l'élaboration de feuilles de route spécifiques à chaque contexte.

Elle présente trois leviers de changement essentiels pour transformer notre système qui doivent être adaptés au contexte du Togo notamment les législations en vigueur, les sensibilités culturelles, les solutions communautaires, les niveaux de consommation et de production d'aliments d'origine animale :

- Renforcer la gouvernance du système alimentaire : nous devons empêcher la venue des multinationales de la viande, des produits laitiers et de la mer comme JBS, Cargill déjà présentes sur le continent et pour cela supporter les petits producteurs à faire la transition vers l'agroécologie et à de meilleur standards de bien-être animal, tout en diversifiant les sources protéines à travers la promotion des cultures de protéines végétales afin de combler le déficit de protéine et répondre au besoin de la population grandissante. Dans le même temps, nous devons soutenir les entreprises écologiquement et socialement responsables, tout en protégeant et en valorisant les systèmes alimentaires traditionnels et locaux ;
- Promouvoir les pratiques agroécologiques : une transition juste requiert l'adoption de l'agroécologie pour protéger les droits humains, l'environnement et les animaux, et assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires tout en fournissant des moyens de subsistance dignes et durables ;
- Mettre en place des politiques de protection des régimes alimentaires locaux respectueux des limites planétaires et sociales

Cette transition est non seulement bénéfique pour la santé publique et l'environnement, mais elle permet également de libérer des terres et des ressources pour soutenir des systèmes de production agroécologiques diversifiés.

Les politiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture peuvent jouer un rôle crucial dans la transition juste au Togo. Elles doivent :

- Encourager la pratique de l'agroécologie et de normes de bien-être animal pour améliorer la productivité, préserver la biodiversité et renforcer la résilience des exploitations face aux changements climatiques ;
- Réduire les subventions aux engrais chimiques mais financer la production des intrants organiques par les communautés
- Mobiliser les fonds pour financer la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'agroécologie et de l'agriculture organique au Togo

2. Principes pour une transition alimentaire et agricole juste

Pour protéger durablement le système alimentaire togolais face à l'expansion de l'agriculture animale industrielle, une transition juste s'impose. Celle-ci ne pourra aboutir qu'à travers un partenariat solide avec les petits fermiers, les éleveurs pastoraux, les pêcheurs artisanaux et les travailleurs de l'alimentation. Ensemble, ils doivent œuvrer à la réduction des inégalités, à l'élimination de l'exploitation et à l'avènement d'une souveraineté alimentaire capable de répondre aux besoins essentiels de sécurité alimentaire. Une telle transition doit impérativement reposer sur des principes d'équité sociale et de genre, en intégrant des solutions adaptées aux réalités des femmes, dont le rôle central dans l'agriculture est trop souvent sous-estimé. Par ailleurs, elle se doit de respecter les spécificités régionales et culturelles, ce qui nécessite un engagement ferme des gouvernements à tous les niveaux, ainsi qu'un processus inclusif s'appuyant sur les droits humains et le multilatéralisme, avec une répartition claire des rôles et responsabilités.

Guidée par la justice climatique et le principe des « responsabilités communes mais différenciées » de la CCNUCC, cette transition doit prioriser l'amélioration des conditions de vie des communautés locales tout en valorisant l'apport des petits producteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des femmes, véritables piliers d'une alimentation saine et nutritive. Il est crucial que les personnes les plus affectées par les changements

structurels soient associées dès l'amont aux discussions politiques, afin que leurs voix influencent directement les décisions les concernant.

Enfin, cette transformation exige une cohérence politique renforcée, alignant les stratégies agricoles et alimentaires sur les objectifs sociaux, environnementaux, sanitaires et laborieux. Les décideurs doivent repenser la gouvernance du système alimentaire en promouvant des pratiques d'entreprises écologiquement et socialement responsables. L'agroécologie et la souveraineté alimentaire doivent devenir les fondements d'une production durable, garantissant à la fois la résilience des territoires et le bien-être des populations.

Cette transition au Togo sera guidée par les principes suivants :

- Protéger les moyens de subsistance et la dignité des fermiers et des travailleurs agricoles : Les petits producteurs, les éleveurs, les pêcheurs artisanaux et les travailleurs ruraux marginalisés doivent bénéficier d'un soutien économique et politique renforcé. Cela inclut des formations professionnelles adaptées, des aides financières ciblées, un meilleur accès aux soins de santé et un accompagnement pour leur bien-être mental. Il est crucial de soutenir durablement ces communautés, tout en prenant en compte les impacts culturels liés aux transformations des modes de subsistance et des habitudes alimentaires.
- Faire progresser les droits humains, le droit du travail et l'équité de genre : toute personne au Togo a droit à des conditions de travail sûres, exemptes d'exploitation, à un salaire décent, à l'accès aux soins de santé et à une justice équitable, sans discrimination de genre. La politique alimentaire et agricole doit être harmonisée avec les stratégies nationales pour garantir la souveraineté alimentaire, protéger les petits producteurs locaux et éviter les déséquilibres causés par une dépendance excessive aux importations ou aux exportations non régulées. Un cadre juridique renforcé est nécessaire pour préserver les droits des travailleurs agricoles et promouvoir une agriculture durable, respectueuse des droits humains. En outre, les politiques alimentaires et commerciales doivent protéger les communautés autochtones de l'accaparement des terres, en garantissant l'application du droit au consentement libre, informé et préalable⁸² ;
- Assurer une souveraineté alimentaire qui garantisse la sécurité alimentaire : les politiques agricoles et alimentaires togolaises doivent prioriser le droit fondamental à une alimentation saine et suffisante, en considérant la nourriture comme un bien vital et non comme une simple marchandise. Elles doivent renforcer l'autonomie des petits agriculteurs en leur permettant de choisir librement leurs cultures et leurs méthodes de production, tout en favorisant des pratiques agroécologiques respectueuses de l'environnement. Ces politiques doivent également soutenir les systèmes alimentaires locaux, en promouvant les circuits courts et en valorisant les savoirs traditionnels des communautés rurales, des éleveurs, des jeunes et des femmes. Une gouvernance démocratique, incluant les producteurs locaux dans les prises de décision, est essentielle pour préserver et améliorer les écosystèmes tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques.
- Prioriser l'agroécologie et les régimes alimentaires qui respectent les limites planétaires et sociales : les politiques et pratiques en matière d'alimentation et d'agriculture doivent respecter le principe « pollueur-payeur » et le principe de précaution, être inclusives et favoriser la justice sociale, la stabilité climatique, la salubrité de l'air et de l'eau, l'atténuation de la pollution, la restauration des terres, le bien-être des animaux et la conservation de la faune, tout en garantissant un accès équitable à la terre et à des aliments nutritifs et produits de manière durable ;
- Améliorer les normes en matière de bien-être animal : dans les régions où les éleveurs pastoraux dépendent du bétail pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance, il sera essentiel d'adopter des pratiques agroécologiques exigeantes en matière de bien-être animal, conformément aux Cinq domaines⁸³.

Impliquer les parties prenantes

L'un des principes clés pour une transition alimentaire et agricole juste au Togo est de garantir un

processus inclusif impliquant les personnes les plus concernées par cette transition. Les acteurs du système alimentaire, de la production à la consommation, doivent être engagés de manière significative dès le début, avant la mise en œuvre de toute nouvelle politique. Il est essentiel que cette démarche participative amplifie les voix des populations les plus impactées, notamment les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs artisanaux, les paysans et les femmes rurales, souvent marginalisés. Le processus ne doit pas être dominé par les intérêts privés, mais plutôt refléter les besoins et les priorités des communautés locales, garantes de la souveraineté alimentaire du pays.

Mécanismes pour une transition alimentaire et agricole juste

- Impliquer et consulter les principales parties telles que les petits producteurs, les communautés locales, les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap ;
- Utiliser les plateformes et réseaux existants des agriculteurs pour impliquer les communautés locales;
- Travailler avec les groupes de femmes et jeunes, les communautés locales, les petits producteurs pour définir des priorités claires.

Mettre en œuvre et évaluer les changements de façon collaborative.



Qui sera touché par la transition juste ?	Parties prenantes clés telles que les consommateurs, les communautés locales, le secteur privé, la société civile, les acteurs étatiques
Petits producteurs agricoles et leurs systèmes de soutien	Petits agriculteurs, pêcheurs et pisciculteurs artisanaux, éleveurs biologiques, cultivateurs de subsistance, agroforestiers, organisations de défense des intérêts des paysans, services de conseil agricole et associations féminines
Producteurs industriels et industries associées	Les multinationales de toute la chaîne d'approvisionnement : semences agrochimiques et commerciales, engrais synthétiques, génétique du bétail, agriculture, négociants en produits agricoles, équipements manufacturés, transformateurs d'aliments et de boissons, transporteurs, usagers des sous-produits d'abattage.
Travailleuses et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement	Les agriculteurs et travailleurs du secteur agricole et animal (par exemple, le personnel marginalisé, les employés des abattoirs, les syndicats, les travailleuses et travailleurs migrants), les petits exploitants agricoles, les paysans, les pêcheurs artisanaux, les femmes, et les communautés locales
Communautés affectées par la production agricole	Les communautés rurales, les populations exposées aux pesticides et engrais chimiques, les communautés victimes de l'accaparement des terres
Innovateurs	Les entreprises de protéines animales et les innovateurs travaillant à l'amélioration de l'agroécologie
Monde de la recherche et défenseurs	Universités, centres de recherche, groupes de réflexion, organisations de plaidoyer politique, organisations de conservation, centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), départements gouvernementaux de recherche et de développement agricole, départements gouvernementaux de vulgarisation agricole.
Régulateurs	Gouvernements, FAO, PNUE, schémas de certification, CCNUCC, CDB
Investisseurs et financeurs	Agences et banques de développement, investisseurs privés et actionnaires, débiteurs, assureurs, économistes, fondations
Consommatrices et consommateurs	Les populations urbaines à faible revenu et/ou au pouvoir d'achat limité, les personnes dont la consommation de viande a augmenté avec le revenu, les chefs cuisiniers, les détaillants et les épiceries
Animaux	Animaux de ferme, faune sauvage, poissons et crustacés

3. Recommandations politiques pour une transition juste

Pour une Transition Alimentaire Juste au Togo, des recommandations furent formulées par les organisations de la société civile et autres acteurs étatiques autour de trois leviers notamment :

Levier 1 : Des politiques pour renforcer la gouvernance du système alimentaire

- Élaborer et adopter une loi sur la Transition alimentaire Juste : contrôler l'installation des sociétés de fastfood et autres compagnies promouvant l'agriculture et l'élevage industriel en élaborant et en adoptant une loi spécifique ;
- Responsabiliser les entreprises sur leurs impacts sociaux et environnementaux : mettre en place une Loi sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pour garantir que les entreprises prennent en compte leurs impacts sociaux et environnementaux ;
- Créer un groupe de travail multi acteurs pour suivre la transition alimentaire juste : garantir la mise en œuvre effective des recommandations en créant un groupe de travail multi acteurs et en s'assurant la participation des groupes impactés, particulièrement les petits fermiers, les éleveurs pastoraux les pêcheurs, les travailleurs agricoles et de la chaîne alimentaire, les agriculteurs industriels, aux femmes, les Peuples Autochtones, les jeunes, et autres communautés marginalisées ;
- Assurer la cohérence des plans sectoriels sur les principes : Garantir que les plans sectoriels soient cohérents avec les principes de la transition alimentaire juste ;
- Créer une Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire Alimentaire au Togo (ANSSAT) : Garantir la sécurité sanitaire des aliments et protéger la santé publique en créant une agence nationale spécialisée ;
- Renforcer le contrôle de la sécurité des aliments : doter les agences spécialisées de moyens pour renforcer le contrôle de la sécurité des aliments ;
- Promouvoir l'équité, les Droits et la justice : encourager un commerce équitable et juste dans les exploitations agricoles pour garantir que les producteurs reçoivent un prix juste pour leurs produits et tout en garantissant un respect strict des droits humains et la valorisation des savoirs des communautés locales ;



- Protéger les petits éleveurs des compagnies de l'agrobusiness pour garantir qu'ils puissent continuer à exercer leur activité de manière durable et équitable

Levier 2 : Des politiques pour adopter des pratiques agroécologiques

- Opérationnaliser la 'Stratégie Nationale de l'Agroécologie' : soutenir et mettre en œuvre la Stratégie Nationale de développement de l'agriculture organique et de l'agroécologie ;
- Orienter la politique d'achat public vers le concept des achats durables : privilégier la production locale et promouvoir des pratiques durables en orientant la politique d'achat public vers les achats durables ;
- Encourager l'agroécologie et l'agriculture organique : soutenir les producteurs et les collectivités locales dans leur transition vers l'agriculture organique et la certification pour promouvoir des pratiques agricoles durables ;
- Soutenir la production animale locale : promouvoir et soutenir la production animale locale et les petits éleveurs pour garantir la sécurité alimentaire et préserver les moyens de subsistance des communautés rurales tout en renforçant les compétences et les connaissances en matière de bien-être animal et de pratiques agroécologiques ;

Justice financière

- Réorienter les subventions publiques vers l'agroécologie: promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses du bien-être animal et de l'environnement en réorientant les subventions publiques vers l'agroécologie ;
- Encourager les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à soutenir l'agroécologie : limiter les financements à la croissance de l'élevage industriel et promouvoir les pratiques et l'entrepreneuriat agroécologiques ;



Redevabilité et gouvernance

- Reconnaître et soutenir le régime foncier des communautés, des femmes et des personnes marginalisées. Soutenir les revendications foncières des communautés, notamment en reconnaissant les pratiques agricoles et les moyens de subsistance liés à la terre pour établir les droits fonciers et en reconnaissant légalement la propriété des femmes sur les terres familiales.
- Encourager les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à soutenir l'agroécologie : limiter les financements à la croissance de l'élevage industriel et promouvoir les pratiques et l'entrepreneuriat agroécologiques ;
- Harmoniser les politiques des institutions avec les accords ayant un impact direct ou indirect sur les systèmes alimentaires. Les politiques et programmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture devraient être alignés sur les engagements et les processus en matière d'environnement, de droits humains et de développement, dont la récupération économique et les plans de croissance, et être coordonnés entre les différentes institutions, notamment dans les domaines de l'agriculture, la santé et l'environnement.
- Garantir et faire respecter les droits du travail et les salaires décents pour tous les travailleurs de l'alimentation et de l'agriculture. Harmoniser les lois du travail pour s'assurer que les travailleurs agricoles et les autres travailleurs de la chaîne alimentaire sont couverts par toutes les lois relatives à la protection des travailleurs et aux salaires équitables. Mettre en œuvre des politiques conformes au modèle de responsabilité sociale axée sur le travailleur afin de garantir la signature d'accords juridiquement contraignants assortis d'un code de protection, de la responsabilité des employeurs, de la formation des travailleurs par leurs pairs, d'audits par des tiers et du versement d'un salaire décent à chaque travailleur.
- Renforcer les normes de bien-être animal dans le cadre de l'outil d'évaluation des performances de l'agroécologie (TAPE) de la FAO. Les normes de bien-être animal TAPE devraient être alignées sur les normes minimales de responsabilité à l'égard des animaux d'élevage (FARMS)⁶⁴.
- Établir des indicateurs de biodiversité clairs dans les politiques et programmes alimentaires et agricoles. Outre les objectifs de réduction des émissions et d'élimination de la déforestation, les politiques et programmes d'alimentation et d'agriculture devraient inclure des objectifs scientifiques et mesurables pour la protection et la promotion des plantes et des animaux autochtones, ainsi que sur la santé des écosystèmes.
- Mettre en œuvre des initiatives pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires en incluant des données environnementales. Les politiques et les programmes relatifs aux pertes et au gaspillage alimentaires doivent mesurer les résultats environnementaux, en mettant l'accent sur le suivi et l'évaluation des déchets provenant des produits d'origine animale.
- Reconnaître l'alimentation comme un droit humain et explorer la création de programmes qui rejettent la marchandisation de l'alimentation. Les gouvernements peuvent reconnaître officiellement que les aliments nous nourrissent et correspondent à un droit humain universel. Dans le même temps, ils peuvent étudier le développement et le renforcement des valeurs collectives non monétaires au sein des systèmes alimentaires, notamment avec des programmes d'entraide mutuelle.

Levier 3 : Politiques de protection des régimes alimentaires locaux respectueux des limites planétaires et sociales

- Intégrer l'éducation aux modes de production et de consommation dans les curriculums scolaires : sensibiliser les jeunes aux enjeux alimentaires en intégrant l'éducation aux modes de production et de consommation dans les programmes scolaires ;
- Sensibiliser les consommateurs à la nécessité de privilégier la consommation des produits locaux : promouvoir la consommation de produits locaux, l'hygiène des aliments et la bio-vigilance en

sensibilisant les consommateurs

Redevabilité et gouvernance

- Renforcer et appliquer les réglementations relatives à l'environnement et au bien-être des animaux dans le cadre de la production animale industrielle. Les entreprises (y compris leurs filiales locales, les groupes d'influence, les associations professionnelles et autres entités associées) doivent être tenues responsables de la pollution, des atteintes au bien-être des animaux et des autres dommages environnementaux causés tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Cela inclut les impacts liés aux cultures intensives d'aliments pour animaux, aux élevages industriels, aux abattoirs et aux pratiques de pêche non durables. La mise en œuvre de ces réglementations devrait prévoir des sanctions dissuasives, telles que des amendes, le retrait d'autorisations d'exploitation, la suspension d'activités ou d'autres mesures proportionnées aux infractions commises. En aucun cas, leur responsabilité ne peut être compensée par des mécanismes tels que le crédit carbone, la neutralité écologique affichée (net zéro), ou d'autres solutions superficielles qui ne traitent pas les causes profondes des dommages environnementaux et sociaux.
- Renforcer et appliquer les règles de responsabilité des entreprises, y compris les mécanismes de devoir de diligence et le principe de « ne pas nuire », avec des déclarations obligatoires. Les entreprises devraient être obligées de rendre compte de leurs impacts sur les droits humains et l'environnement (notamment sur les émissions de gaz à effet de serre) tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, y compris dans leurs filiales, et contraintes de s'acquitter de leur devoir de diligence dans l'ensemble de leurs activités commerciales, avec des mesures d'application et des sanctions appropriées en cas de non-respect de cette obligation. Au Togo, cela pourrait s'inscrire dans le cadre des réformes visant à promouvoir une économie responsable et durable, en exigeant que les entreprises identifient, préviennent, atténuent et rendent compte des impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement. Une telle mesure contribuerait également à aligner les pratiques commerciales sur les engagements nationaux en matière de climat et de développement durable.
- Renforcer et étendre les lois de protection des travailleurs afin de garantir les droits humains fondamentaux, les soins de santé et la négociation collective. Les entreprises devraient être tenues de passer d'une relation de contracteur à une relation d'employeur afin d'accroître les protections et les avantages pour les travailleurs, tandis que ces derniers devraient avoir le droit de mener des négociations collectives. Les travailleurs agricoles et les travailleurs de la chaîne alimentaire doivent avoir les mêmes droits que les autres travailleurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès à des soins médicaux appropriés, l'accès à une représentation juridique, la possibilité d'assister à des conférences parents-enseignants, la protection contre la chaleur, la fumée et d'autres impacts liés au climat, les congés payés et les jours de repos, l'assurance maladie, le logement à une distance sûre des pulvérisations de pesticides et les droits des immigrés.
- Exiger des entreprises qu'elles respectent des normes strictes en matière de protection des travailleurs et qu'elles participent à des accords dirigés par les travailleurs pour pouvoir bénéficier de financements, de contrats et d'avantages de la part du gouvernement. Mettre fin aux financements et contrats gouvernementaux, y compris l'accès aux marchés publics, pour les entreprises qui se livrent à des pratiques de travail répréhensibles. Exiger des entreprises qu'elles apportent des améliorations spécifiques à leurs politiques d'emploi et à leurs mécanismes d'accords, de contrôle et de mise en œuvre avec les travailleurs, afin de pouvoir bénéficier d'initiatives de financement. En 2025, le gouvernement togolais pourrait s'inspirer de bonnes pratiques internationales en lançant un programme pilote exigeant des employeurs qu'ils améliorent les conditions de travail, telles que les congés maladie payés et l'entretien des logements des travailleurs, et qu'ils participent à un programme de responsabilité sociale impliquant les travailleurs. Les entreprises pourraient être incitées à mettre en place des conventions collectives ou à s'engager en faveur de la neutralité, de l'accès équitable et de la reconnaissance des droits des travailleurs, en échange d'avantages financiers ou de labels de performance sociale.
- Interdire les contrats « zéro heure » pour les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et agricole. Les contrats qui n'obligent pas les employeurs à fournir un nombre minimum ou garanti d'heures de travail sont souvent utilisés pour exploiter les travailleurs en les privant d'un horaire fiable,

de revenus fixes et d'avantages sociaux. L'interdiction de ces contrats améliorerait l'équité, la dignité et les salaires des travailleurs.

- Ratifier et appliquer le traité des Nations unies sur les entreprises et les droits humains. Un groupe de travail intergouvernemental élabore actuellement un traité international juridiquement contraignant visant à réglementer les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits humains. Un traité solide, aligné sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, fournirait un instrument permettant d'harmoniser les obligations de responsabilité et de redevabilité afin de protéger les personnes contre les violations des droits humains⁸⁵.
- Adopter un mécanisme de transparence et de redevabilité des entreprises pour l'ensemble des procédures de l'ONU. Les procédures de l'ONU, y compris la CCNUCC et le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS), devraient être exemptes de l'influence des entreprises et les tenir responsables lorsqu'elles portent atteinte aux droits humains et à l'environnement, tout en faisant entendre les voix de ceux qui sont le plus touchés par l'actuel système alimentaire⁸⁶.
- Renforcer les processus d'évaluation et de gestion des conflits d'intérêts. Le gouvernement togolais doit mettre en place des mécanismes permettant d'identifier, de rendre publics, de contrôler et de limiter les conflits d'intérêts dans les espaces et les processus du système alimentaire, notamment en empêchant l'influence de l'industrie sur les orientations réglementaires (par exemple, dans les comités consultatifs), sur les messages de sensibilisation du public et sur la recherche au sein des institutions gouvernementales et publiques. Ces mécanismes devraient s'appuyer sur des rapports et des évaluations réalisées par des tiers indépendants plutôt que sur l'auto-déclaration.
- Mettre un terme au phénomène de « porte tournante » (revolving door) entre les agences gouvernementales, les entreprises multinationales et les groupes de lobbying de l'industrie. Restreindre l'éligibilité des représentants des grandes entreprises et des lobbies industriels à des postes gouvernementaux en lien avec la régulation de leur ancien secteur d'activité, et inversement.
- Renforcer les règles visant à empêcher l'ingérence des entreprises dans la politique gouvernementale. Le lobbying et les dépenses des entreprises devraient être limités et la transparence des rapports améliorée afin d'empêcher les entreprises d'influencer la politique et les élections.
- Renforcer et appliquer les règles antitrust. Les règles antitrust devraient prendre en compte l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux engendrés par la concentration des marchés dans l'industrie de l'agriculture animale. Il faut notamment responsabiliser les entreprises pour les préjudices directs et indirects causés aux petits éleveurs et aux communautés locales du fait de la concentration commerciale, et mettre fin au contrôle monopolistique des abattoirs.
- Établir des cadres réglementaires pour les investissements dans les protéines alternatives. Tout investissement dans les protéines alternatives devrait être associé à des approbations réglementaires et de sécurité afin de garantir que ce secteur en pleine croissance soit soumis au même niveau de responsabilité que la production animale, qu'il respecte les lignes directrices contenues dans les accords internationaux tels que l'Accord de Paris, les ODD et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, et que les entreprises ne puissent pas implanter à l'étranger des installations à échelle commerciale. Les investissements devraient également donner la priorité à la production nationale et exiger des propriétés communes en libre accès.
- Renforcer les exigences en matière de reporting pour les installations d'agriculture animale industrielle et renforcer les autres mesures de santé publique en réponse aux maladies zoonotiques et aux pandémies. Les autorités togolaises doivent exiger des contrôles réguliers des animaux, des rapports transparents, des mesures de biosécurité dans les exploitations, ainsi que la fourniture d'équipements de protection individuelle, de congés maladie et d'accès aux soins de santé pour les travailleurs. Ces mesures sont essentielles pour prévenir l'émergence ou la propagation de maladies zoonotiques dans les installations d'élevage industriel. L'application de ces réglementations doit bénéficier d'un financement adéquat, ainsi que d'un soutien technique et logistique pour garantir leur respect. Cela inclut l'adoption de normes strictes en matière de bien-être animal afin de limiter les risques sanitaires et d'assurer une réaction rapide des services de santé publique face aux menaces de zoonoses.
- Renforcer les exigences en matière de reporting pour tous les types d'émissions de gaz à effet de

serre associées à la production animale industrielle. Les entreprises togolaises devraient être tenues de déclarer régulièrement toutes les émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions du Scope 3, pour l'ensemble de leur chaîne de valeur – notamment le méthane issu de la fermentation entérique et de la gestion du fumier, ainsi que l'oxyde nitreux provenant de la production d'aliments pour animaux. Ces déclarations devraient s'appuyer sur une méthodologie normalisée et scientifiquement validée. Les objectifs des entreprises et les systèmes de déclaration et de surveillance des GES devraient être alignés sur les engagements nationaux et internationaux du Togo, en cohérence avec les scénarios du GIEC visant à limiter le réchauffement à 1,5°C.

- Mettre en place des conseils nationaux et régionaux ayant la capacité statutaire d'influencer les politiques. Le gouvernement togolais devrait former des conseils composés de représentants de la société civile et d'organisations locales, de petits agriculteurs, de pêcheurs artisanaux, d'organisations de femmes, d'économistes, de jeunes et d'autres parties prenantes. Ces conseils doivent être dotés de ressources adéquates, de capacités de prise de décision et de moyens d'influence sur les politiques. Cela permettrait de démocratiser la gouvernance du système alimentaire, d'améliorer la transparence et la redevabilité, tout en réduisant les déséquilibres dans la prise de décision.

Commerce

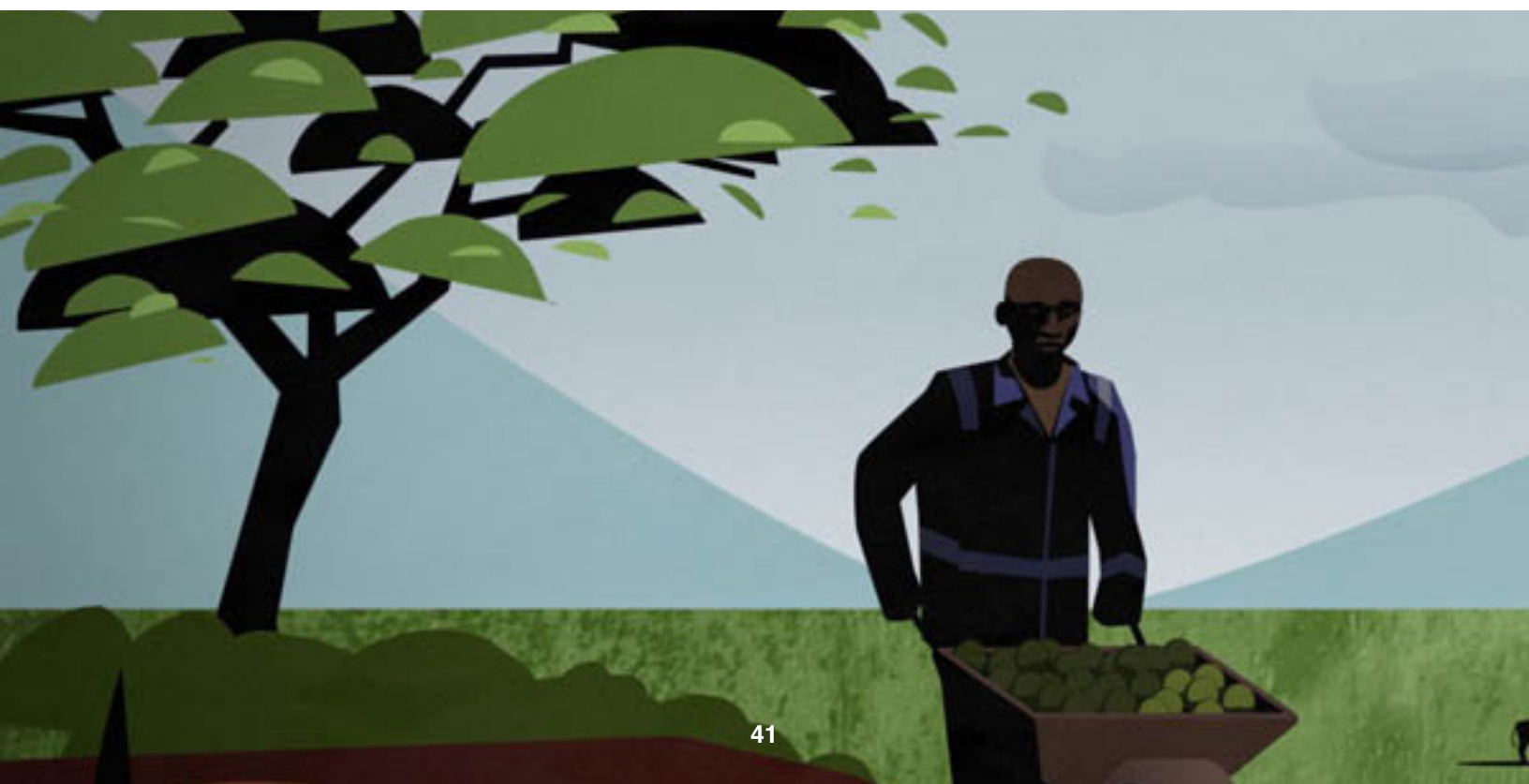
- Adopter des politiques commerciales qui donnent la priorité à la production nationale, qui soutiennent les systèmes alimentaires locaux et dissuadent l'implantation des multinationales. En adoptant des politiques qui clarifient les exigences en matière de production agroécologique, qui interdisent les commerces de type fast food, dont les impacts sociaux et environnementaux sont néfastes, et qui obligent les entreprises à se fournir auprès de producteurs locaux, il est possible d'avancer vers moins de concentration des marchés et de limiter l'expansion des multinationales au Togo.
- Mettre en cohérence les politiques commerciales et les accords internationaux. Il faut réformer et harmoniser les politiques commerciales avec l'Accord de Paris, les ODD, le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, les traités relatifs aux droits humains et d'autres accords internationaux.
- Renforcer les principes de responsabilité et de redevabilité dans les accords commerciaux. Les entreprises qui bénéficient d'investissements, d'avantages et d'un accès aux marchés d'importation et d'exportation doivent être tenues responsables des dommages environnementaux et sociaux causés par leurs chaînes d'approvisionnement.
- Restreindre le commerce de nourriture et de produits agricoles liés à la déforestation. Les entreprises devraient être obligées de démontrer qu'aucun de leurs produits alimentaires ou agricoles ne provient de dommages causés aux écosystèmes forestiers. Une législation togolaise sur les chaînes d'approvisionnement libres de déforestation pourrait exiger des entreprises qu'elles prouvent que leurs produits sont issus de terres où aucune activité de déforestation ou de dégradation des forêts n'a eu lieu, et qu'elles garantissent le respect des droits humains et des droits des communautés locales.
- Permettre l'élaboration de normes commerciales spécifiques au contexte togolais pour les produits alimentaires et agricoles sains et durables. Les communautés devraient avoir la possibilité de fixer des normes adaptées aux réalités locales et nationales afin de minimiser les effets du commerce sur l'environnement, la santé publique et l'économie locale.
- Rejeter les systèmes de compensation carbone et biodiversité dans les politiques nationales et internationales. Les systèmes de compensation, y compris les marchés du carbone, sont connus pour déplacer les dommages causés par l'industrie vers les communautés marginalisées (en particulier les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs artisanaux, les femmes et les populations locales), tout en détruisant des écosystèmes irremplaçables et en accélérant le changement climatique.
- Rejeter l'esclavage, le travail des enfants et les autres violations des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire dans les politiques nationales. Les politiques commerciales doivent responsabiliser les entreprises en cas d'exploitation et d'abus dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Renforcer l'application du principe du consentement libre, informé et préalable lorsque des multinationales

s'installent au Togo. Les communautés locales doivent avoir le droit de donner, refuser ou retirer leur consentement aux projets d'investissement qui les concernent, ainsi que de participer aux négociations sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces projets.

- Protéger les petits fermiers, les paysans, les pêcheurs artisanaux et les éleveurs pastoraux contre les importations de denrées alimentaires bon marché. Donner la priorité aux denrées alimentaires bon marché et aux marchés internationaux, c'est empêcher les petits producteurs locaux et marginalisés de trouver des débouchés.
- Utiliser l'analyse miroir pour améliorer la responsabilité en matière de flux commerciaux agricoles et alimentaires. Le rapprochement des données d'importation et d'exportation pour la viande, les produits laitiers et les fruits de mer peut aider à identifier les fraudes et autres violations commerciales perpétrées par les multinationales.

Systèmes alimentaires locaux

- Impliquer les parties prenantes dans un processus inclusif afin d'identifier et de mettre en œuvre des politiques de protection de la souveraineté alimentaire. Les producteurs et les communautés marginalisées et sous-représentées – petits agriculteurs, éleveurs, paysans, pêcheurs artisanaux, femmes, jeunes et personnes vulnérables – doivent être impliqués dans la création et la mise en œuvre de politiques et de programmes alimentaires locaux.
- S'attaquer aux inégalités de genre de manière intégrale dans les systèmes agroalimentaires. Cette démarche doit englober l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la distribution en passant par la consommation, afin de renforcer la résilience des communautés agricoles. Pour mettre en place des systèmes agroalimentaires plus justes et durables, il est impératif de réduire les inégalités d'accès aux terres, aux ressources et aux biens, particulièrement pour les femmes rurales qui jouent un rôle central dans l'agriculture tout en étant souvent marginalisées. Par exemple, il faut remédier au manque de données fiables désagrégées par genre, un défi majeur dans un contexte où les statistiques agricoles peinent à refléter la réalité des inégalités. Modifier les normes discriminatoires, encore profondément ancrées dans certaines régions, est essentiel pour permettre aux femmes de pleinement participer au développement agroalimentaire. Garantir la propriété foncière pour les femmes reste un combat, malgré les réformes engagées, car les pratiques coutumières continuent souvent de les désavantager. Combler les lacunes en matière d'alphabétisation, de compétences numériques et linguistiques est également



nécessaire, surtout dans les zones reculées où l'accès à l'éducation et à la formation reste limité. Enfin, améliorer les programmes de protection sociale, notamment en matière de garde d'enfants et d'accès aux services de base, permettrait de libérer du temps pour les femmes et de renforcer leur autonomie économique dans le secteur agricole.

- Adopter des politiques de priorisation de la croissance économique locale dans l'ensemble du système alimentaire. Cela passe par la promotion de l'innovation locale, la création de normes de certification adaptées, et des subventions pour les producteurs. Il est également nécessaire de développer de nouvelles chaînes d'approvisionnement et marchés tout en renforçant le contrôle local des infrastructures. Ces mesures renforceront, à terme, l'autonomie alimentaire, stimuleraient l'emploi et réduirait la dépendance aux importations.
- Réformer les politiques d'achat pour briser les monopoles en matière d'approvisionnement. Les politiques d'acquisition de l'État togolais pourraient imposer le recours prioritaire aux producteurs locaux et sous-régionaux (notamment ceux de la CEDEAO), tout en favorisant les achats auprès des exploitations agroécologiques pour renforcer la résilience agricole et soutenir une transition écologique. Le programme brésilien d'approvisionnement alimentaire pour les communautés dans le besoin achète exclusivement des produits auprès d'agriculteurs familiaux. Cela permet de garantir un marché institutionnel aux agriculteurs familiaux, qui peuvent ainsi investir dans leurs cultures et les diversifier, tout en améliorant l'accès à des aliments sains et régionaux⁸⁷.
- Intervenir dans les zones délibérément défavorisées sur le plan alimentaire en améliorant l'accès aux denrées fraîches. Le gouvernement togolais peut supprimer les obstacles à l'ouverture de petites épiceries et marchés locaux dans les quartiers défavorisés et les zones rurales enclavées, tout en offrant des incitations fiscales pour encourager les commerçants à s'y installer. En soutenant les marchés de producteurs locaux, les programmes d'agriculture communautaire (comme les coopératives agricoles), les jardins communautaires et scolaires, ainsi que d'autres initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine, il est possible de renforcer la souveraineté alimentaire du Togo et d'améliorer la disponibilité et l'accès à des aliments frais pour les populations vulnérables.
- Empêcher l'expansion des établissements de restauration rapide. L'arrêt des subventions publiques aux entreprises de restauration rapide et la mise en œuvre de réglementations de zonage qui limitent ou interdisent ce type d'établissements – par restriction de leur nombre, de leur densité ou par encadrement de leur implantation près des écoles ou des hôpitaux – peuvent contribuer à protéger les marchés locaux d'aliments sains et nutritifs au Togo. Ces mesures permettraient également de préserver les systèmes



alimentaires locaux, en favorisant les produits togolais et les pratiques culinaires traditionnelles.

- Accroître le soutien à la production régionale et à la protection des systèmes alimentaires locaux. Apporter un soutien financier, réglementaire et technique aux plateformes alimentaires régionales, tout en menant des campagnes de sensibilisation du public en faveur des producteurs locaux, peut contribuer à accroître à la fois la disponibilité et les débouchés des denrées alimentaires locales.
- Améliorer la réglementation des pratiques d'achat du secteur privé afin de garantir une rémunération équitable aux producteurs locaux. Des cadres réglementaires plus stricts pour les achats des petits commerces, des sociétés de services alimentaires, des restaurants et d'autres entreprises peuvent garantir que les petits fermiers, les pêcheurs artisanaux et les éleveurs pastoraux aient plus de débouchés et reçoivent une rémunération équitable dans ces secteurs.

Soutien aux producteurs

+

- Améliorer l'accès aux terres et aux autres ressources, ainsi qu'à leur contrôle, pour les petits fermiers, les paysans et les éleveurs pastoraux, en particulier autochtones, les femmes, les personnes de couleur et les autres agriculteurs marginalisés. Adopter des mesures permettant aux petits fermiers d'accéder à la terre, à l'eau, aux semences et aux autres ressources productives et de les gérer. Il s'agit notamment de donner la priorité à l'accès des petits fermiers à la terre en plafonnant les acquisitions foncières, en éliminant les capitaux spéculatifs et les acteurs financiers des marchés fonciers, et en rejetant les systèmes de compensation du carbone basés sur la terre tout en soutenant d'autres formes de propriété foncière et d'accès à la terre, telles que les communs, les coopératives et d'autres modèles de propriété et de financement collectifs. Les gouvernements devraient également mettre en place une gouvernance intégrée des systèmes fonciers, environnementaux et alimentaires afin de mettre un terme à l'accaparement des terres et des ressources et d'assurer aux communautés un accès à la terre sûr, équitable et à long terme.
- Développer les aides à l'emploi, l'assistance technique et les formations financées pour la transition vers l'agroécologie. Améliorer les possibilités d'emploi et de formation pour accéder à des emplois à rémunération égale pour les personnes de l'ensemble du système alimentaire, y compris les agriculteurs, les petits fermiers, les travailleurs des abattoirs, les communautés agricoles, les travailleurs saisonniers, ainsi que des financements pour les aider à faire face aux coûts de la transition et à la perte de revenus. Les agences gouvernementales peuvent lever les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les autres agriculteurs marginalisés en leur apportant une assistance technique supplémentaire, notamment en subventionnant les analyses de sol et d'eau, en octroyant des certifications et en rendant plus accessibles les programmes et les outils d'aide gouvernementale. La formation peut également inclure le renforcement des compétences et des connaissances en matière de bien-être animal et de pratiques durables.
- Améliorer l'accès aux soins de santé pour les travailleurs du système alimentaire. De nombreux travailleurs agricoles et employés d'abattoirs n'ont actuellement accès à aucun soin de santé, tandis que beaucoup sont confrontés à des problèmes de santé mentale. Des politiques et des programmes sont nécessaires pour élargir l'accès à des soins de santé complets et à un soutien psychologique dans l'ensemble du secteur.
- Mettre en place des processus participatifs dirigés par des femmes dans les espaces consacrés à l'alimentation et à l'agriculture. Les expériences de femmes dans l'agriculture sont uniques et doivent être prises en compte dans le cadre de la progression vers l'agroécologie. Ces processus peuvent inclure la collecte de données, le partage des connaissances, un accès accru aux ressources pour les producteurs et la création de moyens pour remédier aux inégalités de genre dans l'agriculture.
- Établir des conditions commerciales préférentielles pour les petits fermiers, les pêcheurs artisanaux et les éleveurs pastoraux. Les politiques commerciales permettent de responsabiliser les multinationales, mais elles peuvent également être utilisées pour renforcer l'équité et le soutien aux systèmes alimentaires locaux et régionaux.

- Accroître le soutien à la commercialisation des denrées alimentaires produites selon des pratiques agroécologiques. Les initiatives qui contribuent à promouvoir les produits et à sensibiliser les consommateurs, telles que les certifications, l'étiquetage et les politiques d'approvisionnement, peuvent contribuer à ouvrir les marchés aux agriculteurs qui utilisent des pratiques agroécologiques, particulièrement aux femmes et autres producteurs marginalisés.
- Investir dans des études de cas sur les pratiques agroécologiques au Togo. Il est nécessaire de poursuivre les recherches sur la manière dont l'agroécologie peut nourrir les pays dans différentes régions du monde. Le cadre TAPE de la FAO peut être utilisé pour mesurer les performances des systèmes agroécologiques et créer une base de référence pour le suivi et l'évaluation⁸⁸.
- Renforcer le soutien à l'agriculture urbaine. Les politiques qui soutiennent spécifiquement l'agriculture urbaine peuvent accroître la souveraineté alimentaire, la disponibilité et l'accès à des aliments sains et nutritifs. Les gouvernements peuvent mettre fin aux réglementations qui limitent la capacité des gens à cultiver des aliments, adopter des politiques qui favorisent les jardins plutôt que les pelouses, accroître l'accès aux terres pour les jardins communautaires et financer des programmes d'agriculture urbaine menés par des personnes de couleur et des Autochtones. Cuba est à l'avant-garde de l'agriculture urbaine : on estime à 383.000 le nombre de fermes urbaines, qui fournissent aux villes entre 40 et 60 % des légumes frais, voire plus, grâce à des méthodes agroécologiques⁸⁹.
- Soutenir l'apprentissage et le renforcement des capacités par les pairs, notamment à travers les réseaux et les coopératives et plateformes d'agriculteurs. Les gouvernements peuvent apporter un soutien financier et administratif ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle et politique aux organisations d'agriculteurs qui promeuvent les bonnes pratiques et l'innovation dans le domaine de l'agroécologie, tout en respectant leur autonomie. Les organisations démocratiques dirigées par les fermiers, avec des systèmes d'adhésion volontaires et ouverts, favorisent l'inclusion, le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la coopération entre les fermiers, les chercheurs et les décideurs politiques.
- Accroître le soutien aux modèles économiques menés par les communautés et les agriculteurs, tels que les coopératives alimentaires et foncières. Les modèles coopératifs fonctionnent au profit de leurs membres et non d'investisseurs extérieurs ou d'intérêts corporatifs, créant ainsi des ressources et une prospérité partagée. Il s'agit également de ramener les terres du domaine privé vers le domaine public et de protéger les communs. Les communs signifient que les terres sont gérées par des coopératives qui soutiennent l'agriculture à petite échelle ou de subsistance, au bénéfice de la souveraineté alimentaire et des intérêts partagés de la communauté. En revanche, lorsque l'agrobusiness s'étend et accapare les terres en ciblant les communs, l'utilisation des sols est orientée vers la production industrielle, avec son lot de conséquences sociales, économiques et environnementales négatives.

Sensibilisation du public

- Créer des initiatives de sensibilisation du public pour soutenir l'agroécologie. Les agences gouvernementales devraient collaborer avec les professionnels de la santé et les institutions pour développer des programmes d'éducation et de sensibilisation afin de mieux faire connaître les avantages des produits issus de l'agriculture biologique pour la santé des personnes, des animaux et de la planète. La mise en valeur des aliments régionaux traditionnels peut renforcer l'adhésion des communautés aux changements de régime alimentaire tout en améliorant la santé publique. L'éducation du public devrait également mettre l'accent sur les avantages de l'agroécologie en tant qu'outil permettant une meilleure résilience des agriculteurs et du climat.
- Impliquer les vétérinaires et les professionnels de l'élevage dans la promotion du bien-être animal pour soutenir la sécurité alimentaire. Bien que l'on compte souvent sur eux pour prodiguer des conseils de santé, les médecins vétérinaires manquent fréquemment de formation en matière de bien-être animal, tandis que les techniciens de l'élevage sont rarement formés sur les liens entre la santé, le bien-être et la production durable. En comblant ces lacunes au niveau des formations professionnelles, le public pourra mieux comprendre les avantages du bien-être animal pour garantir la sécurité et la sûreté alimentaires.
- Étiqueter les produits agroécologiques. L'obligation de mentionner le respect des principes agroécologiques dans la production sur les étiquettes des produits alimentaires permettrait au public de mieux comprendre



References

- ¹ EUROPEAN COORDINATION VIA CAMPESINA. Peasant Agroecology according to ECVC. https://www.eurovia.org/wpcontent/uploads/2022/04/Agroecology_EN.pdf (Accessed 24 August 2023)
- ² Fardet, A. (2017). New Concepts and Paradigms for the Protective Effects of Plant-Based Food Components in Relation to Food Complexity. Vegetarian and Plant-Based Diets in Health and Disease Prevention, 293–312. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-803968-7.00016-2>
- ³ EAT-Lancet, EAT-Lancet Commission Brief for Everyone, <https://eatforum.org/lancet-commission/eatinghealthyandsustainable/> (consulté le 13 mai 2024)
- ⁴ Amanda Alberga Machado, Sarah A. Edwards, Melissa Mueller, Vineet Saini. Effective interventions to increase routine childhood immunization coverage in low socioeconomic status communities in developed countries: A systematic review and critical appraisal of peer-reviewed literature, Vaccine, Volume 39, Issue 22, 2021, Pages 2938-2964, ISSN 0264-410X, <https://doi.org/10.1016/j.vaccine.2021.03.088>.
- ⁵ GFI. Defining alternative proteins. <https://gfi.org/defining-alternative-protein/> (consulté le 24 août 2023)
- ⁶ PES-Food. 2022. The politics of proteins. https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/ProteinExecSummary.pdf
- ⁷ Just Transition Alliance, <https://jtalliance.org/what-is-just-transition/>
- ⁸ CIRAD, 2020
- ⁹ Compassion in World Farming, 2018
- ¹⁰ https://archive.presidente.gouv.tg/2024/12/14/developpement-presentation-des-principaux-resultats-du-rgrph-5-et-de-la-ehcvm-2/?utm_source=chatgpt.com
- ¹¹ idem
- ¹² idem
- ¹³ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/PagesInternationales/Pages/47b1e08a-4eb7-40b2-a0ce-dfa6db8108c5/files/f66d567d-87e9-4464-95a6-daca74a525a8>
- ¹⁴ Banque Mondiale, 2022
- ¹⁵ FAO, 2021
- ¹⁶ FAO, 2007
- ¹⁷ <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/eco-finance/la-filiere-de-l-elevage-est-en-difficulte>
- ¹⁸ https://www.unfoodsystemshub.org/docs/unfoodsystemslibraries/national-pathways/togo/2023-07-22-fr-national-pathway-togo.pdf?sfvrsn=d5716b12_1
- ¹⁹ Direction de l'élevage
- ²⁰ <https://agriculture.gouv.tg/domaine/production-animale/>
- ²¹ https://agridigitale.com/article/l_autosuffisance_en_produits_carns_
- ²² https://ourworldindata.org/grapher/per-capita-meat-type?country=CHN~USA~BRA~OWID_WRL~THA~PHL~KEN~TGO~PRY~Europe+%28FAO%29~NGA
- ²³ <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/TogoFichePaysOffensiveLaitFinal.pdf>
- ²⁴ <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/TogoFichePaysOffensiveLaitFinal.pdf>
- ²⁵ <https://www.fao.org/4/s8374b/S8374b23.htm>
- ²⁶ <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/TogoFichePaysOffensiveLaitFinal.pdf>
- ²⁷ https://www.unfoodsystemshub.org/docs/unfoodsystemslibraries/national-pathways/togo/2023-07-22-fr-national-pathway-togo.pdf?sfvrsn=d5716b12_3
- ²⁸ <https://agriculture.gouv.tg/domaine/production-animale/>
- ²⁹ https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2024/02/Plan_action_invest_filiere_Poisson_19_02_24.pdf
- ³⁰ https://comhafat.org/en/files/actualites/doc_actualite_646.pdf
- ³¹ https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2024/02/Plan_action_invest_filiere_Poisson_19_02_24.pdf
- ³² <https://www.togofirst.com/fr/agro/2909-10692-togo-legere-hausse-de-la-production-halieuistique-en-2021>
- ³³ <http://publication.lecames.org/index.php/hum/article/download/645/483>
- ³⁴ <https://togoreveil.tg/singlepost-u-31-4440>
- ³⁵ <https://extranet.who.int/sph/sites/default/files/document-library/document/NBW%20Togo%20-%20FInal%20Report.pdf>
- ³⁶ <https://www.ilo.org/fr/media/308631/download>
- ³⁷ <https://www.ariseip.com/fr/lindustrie-agricole-du-togo/>
- ³⁸ <https://www.ariseip.com/fr/lindustrie-agricole-du-togo/>
- ³⁹ <https://www.ariseip.com/fr/lindustrie-agricole-du-togo/>
- ⁴⁰ <https://www.ariseip.com/fr/lindustrie-agricole-du-togo/>
- ⁴¹ <https://www.republiquetogolaise.com/agro/2703-9076-production-animale-les-plateaux-principale-region-pourvoyeuse-du-togo>
- ⁴² FAO : Chaîne d'approvisionnement alimentaire, moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire au Togo dans le contexte de la Covid-19, Rome Février 2021
- ⁴³ CDN Togo révisées, 2021
- ⁴⁴ CDN Togo révisées, 2021
- ⁴⁵ 4CN du Togo révisées, juin 2022
- ⁴⁶ 4CN du Togo révisées, juin 2022
- ⁴⁷ 4CN du Togo révisées, juin 2022
- ⁴⁸ 4CN du Togo révisées, tendances des émissions de GES de 1995 à 2018, juin 2022
- ⁴⁹ Premier inventaire forestier national réalisé en 2016 (REDD+)
- ⁵⁰ Atakpama et al., 2023
- ⁵¹ Polo-Akpisso, 2010; Dimobé et al., 2012
- ⁵² <https://www.cbd.int/doc/world/tg/tg-nr-05-fr.pdf>
- ⁵³ Giguère et al., 2013
- ⁵⁴ Mensah et al., 2014a

- ⁵⁵ https://cdn.who.int/media/docs/default-source/antimicrobial-resistance/amr-spc-npm/nap-library/togo-nap-amr-2019-2023.pdf?sfvrsn=b35a6caa_3&download=true
- ⁵⁶ OMS
- ⁵⁷ Abiola, 2001
- ⁵⁸ Soumana, 2013
- ⁵⁹ Messomo Ndjana, 2006
- ⁶⁰ <https://www.vsf-suisse.org/wordpress5/wp-content/uploads/2024/08/2023-12-20-Rapport-finale-Etude-Residus-Antibiotiques-dans-le-lait.pdf>
- ⁶¹ Journal of Animal & Plant Sciences, 2018. Vol.36, Issue 2: 5858-5877 Publication date 30/05/2018, <http://www.m.elewa.org/JAPS>; ISSN 2071-7024
- ⁶² Organisation Mondiale de la Santé Animale
- ⁶³ <https://popsciences.universite-lyon.fr/ressources/les-5-libertes-de-lanimal/>
- ⁶⁴ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animale/>
- ⁶⁵ Banque mondiale, 2021b
- ⁶⁶ https://www.researchgate.net/publication/359732587_Peche_continental_et_securite_alimentaire_dans_le_Grand-Oti_au_nord-Togo
- ⁶⁷ <https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-fr-brochure-la-giz-au-togo.pdf>
- ⁶⁸ https://www.gafspfund.org/sites/default/files/inline-files/Togo%20PADAT%20FAD%20PAD_final-FR.pdf
- ⁶⁹ https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2020/06/PNIASAN_-_apres-atelier-de-validation_-_11_01_2018.pdf
- ⁷⁰ <https://vert-togo.tg/17-de-repas-disponibles-en-2019-mis-la-poubelle/>
- ⁷¹ https://agridigitale.net/article/1_milliard_de_tonnes_de_nourritures_gaspillees_chaque_annee
- ⁷² <https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2020/06/Document-de-politique-agricole-du-Togo-Version-finale-du-30-12-2015.pdf>
- ⁷³ https://ecowap.ecowas.int/media/ecowap/naip/files/TOGO_PNIASAN_apres_validation_nationale_11_01_2018_QkbQQBG.pdf
- ⁷⁴ https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/togo_compact_pour_lalimentation_et_lagriculture.pdf
- ⁷⁵ <https://www.araa.org/fr/news/la-cedeao-et-les-republiques-du-benin-et-du-togo-unissent-leurs-forces-pour-dynamiser-le>
- ⁷⁶ <https://www.resakss.org/sites/default/files/pdfs/togo-caadp-brochure-4financement-long-terme-du-sec-42401.pdf>
- ⁷⁷ <https://www.togofirst.com/fr/finance/0108-14547-togo-un-appui-financier-de-1-5-milliard-fcfa-du-fida-a-l-agriculture>
- ⁷⁸ <https://newrepublic.com/article/163735/myth-regenerative-ranching>
- ⁷⁹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211912420300584?via%3Dihub>
- ⁸⁰ Garnett, T., Godde, C., Muller, A., Röös, E., Smith, P., De Boer, I. J. M., ... & Van Zanten, H. H. E. (2017). Grazed and confused?: ruminating on cattle, grazing systems, methane, nitrous oxide, the soil carbon sequestration question-and what it all means for greenhouse gas emissions. FCRN.
- ⁸¹ FAO. (2018). Livestock and agroecology How they can support the transition towards sustainable food and agriculture. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/ded6e1c7-68cf-4401-8bb6-2bde2156e144/content>
- ⁸² FAO. Free, Prior, and Informed Consent. <https://www.fao.org/indigenous-peoples/our-pillars/fpic/en/>
- ⁸³ World Animal Production. 2021. Towards a humane and sustainable food system. <https://www.worldanimalprotection.org/sites/default/files/2021-07/Towards-a-humane-and-sustainable-food-system.pdf>
- ⁸⁴ See The Farms Initiative Farm Animal Responsible Minimum Standards <https://www.farmsinitiative.org/> (Accessed 23 August 2023)
- ⁸⁵ United Nations Human Rights. BHR Treaty Process. <https://www.ohchr.org/en/business-and-human-rights/bhr-treaty-process>
- ⁸⁶ IPES-Food, 2023. Who's Tipping the Scales? The growing influence of corporations on the governance of food systems, and how to counter it. https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/tippingthescales.pdf
- ⁸⁷ Perin, G. and Veras Soares, F. 2023, Apr 29. Evidence and Lessons from Brazil's Food Procurement Programme. Observer Research Foundation. https://www.orfonline.org/wp-content/uploads/2023/04/T20_PolicyBrief_TF6_BrazilFoodProcurement.pdf
- ⁸⁸ Anderson, C.R., McCune, N., Buccini, G., Mendez, V.E., Carasco, A., Caswell, M., Blume, S., & Ahmed, F. (2022). Working Together for Agroecology Transitions. Perspectives on Agroecology Transitions – No. 3. Agroecology and Livelihoods Collaborative (ALC), University of Vermont. https://www.uvm.edu/agroecology/wp-content/uploads/2022/09/3_AETBrief_English2.pdf
- ⁸⁹ Altieri, M. A., & Toledo, V. M. (2011). The agroecological revolution in Latin America: rescuing nature, ensuring food sovereignty and empowering peasants. Journal of peasant studies, 38(3), 587-612.
- ⁹⁰ Hernandez, E., Llonch, P., & Turner, P. V. (2022). Applied Animal Ethics in Industrial Food Animal Production: Exploring the Role of the Veterinarian. Animals 2022, 12, 678.
- ⁹¹ De Briyne, N., Vidović, J., Morton, D. B., & Magalhães-Sant'Ana, M. (2020). Evolution of the teaching of animal welfare science, ethics and law in European veterinary schools (2012–2019). Animals, 10(7), 1238.
- ⁹² Cornish, A. R., Briley, D., Wilson, B. J., Raubenheimer, D., Schlosberg, D., & McGreevy, P. D. (2020). The price of good welfare: Does informing consumers about what on-package labels mean for animal welfare influence their purchase intentions?. Appetite, 148, 104577.

